

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
 M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE L'OLÉODUC PIPELINE SAINT-LAURENT
ENTRE LÉVIS ET MONTRÉAL-EST**

PARTIE 2

VOLUME 4

Séance tenue le 18 avril 2007, 19 h
Restaurant Ti-Père B.B.Q.
2995, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2006 1
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 LE PRÉSIDENT:..... 1

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES :

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET
 REPRÉSENTANTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE LES MASKOUTAINS 1
 FRANÇOISE BERTRAND, ROBERT PELLETIER, JEAN-MARIE PELLETIER
 COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST, MARC LESSARD..... 12
 JOCELYN LAVIGNE 24
 MARTIN SCOTT 39
 ALLIANCE POUR UNE GESTION DES INTERFACES
 INDUSTRIELLES RÉSIDENTIELLES, NICOLE LOUBERT, PATRICK MALBOEUF 40
 MARTIN SCOTT 48
 MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA PRÉSENTATION..... 58
 SYLVAIN MICHON, CLAUDE ROGER
 FERME GÉRARD RAINVILLE ET FILS INC.
 MARTINE RAVILLE, LOUISE SAVOIE 69

RECTIFICATION :

FRANCE BEAUDRY 76
 LOUIS BERGERON 77

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique portant sur le *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est*. Je rappelle que nous sommes en seconde partie de l'audience publique. Cette seconde partie sert, pour la commission, à entendre l'opinion de quiconque sur le projet.

10 Nous allons bien entendu ce soir poursuivre les témoignages. Nous avons huit présentations à l'horaire, et sans plus tarder je vais inviter nos premiers participants qui sont des représentants de Chambres de commerce, dont la Fédération des Chambres de commerce du Québec.

15 Donc, j'invite madame Françoise Bertrand, je crois qu'elle est accompagnée de d'autres personnes.

Alors, je vais vous laisser présenter les personnes. Bonsoir et bienvenue.

20 MME FRANÇOISE BERTRAND :

Bonsoir, merci de l'opportunité. Comme notre mémoire se présentait comme un mémoire commun entre la Fédération et des Chambres de commerce, vous comprendrez que c'est important pour nous de venir donc ensemble pour bien signifier cette participation-là.

25 Alors, je vous laisserai la parole, Jean-Marie.

M. JEAN-MARIE PELLETIER :

30 Alors, je suis Jean-Marie Pelletier, directeur général de la Chambre de commerce et de l'industrie les Maskoutains.

M. ROBERT PELLETIER :

35 Robert Pelletier, président de la Chambre de commerce et de l'industrie de Drummond.

MME FRANÇOISE BERTRAND :

40 Quant à moi, je suis Françoise Bertrand, la présidente directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Alors, je vais mettre mes lunettes, je ne suis pas habituée d'avoir des lunettes pour lire... bon.

Alors, la Fédération représente 162 chambres locales qui représentent, pour sa part, donc 55 000 membres à travers tout le Québec. On a aussi un membership d'entreprise de 2 000

45 entreprises qui représentent l'équivalent d'à peu près 700 000 employés sur le territoire du Québec.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

50 **Début de la lecture à la page 2 : « Notre rôle d'intermédiaire crédible [...] »**

Fin de la lecture à la page 9 : « [...] en recommandera la réalisation. »

LE PRÉSIDENT :

55 Merci, Madame Bertrand, pour votre mémoire. Est-ce que les personnes qui vous accompagnent ont des choses à ajouter? Non, vous êtes là pour répondre aux questions, très bien.

60 Je voudrais tout d'abord souligner, bon, vous avez fait une petite allusion à des problématiques qui peuvent exister sur certaines sections du tracé, nous avons eu jusqu'à maintenant, en audience, au début de la semaine, des présentations faites par des Fédérations de l'UPA et aussi trois MRC, dont celle des Maskoutains, dans lesquels il y a un genre de front commun qui s'est dessiné dans ces axes municipales et agricoles, pour qu'une partie du tracé, environ, à l'œil, 30% environ du tracé du pipeline de 240 kilomètres, on peut parler peut-être de 80
65 kilomètres, soit revue. Donc, un changement majeur de tracé. On ne parle pas d'une simple petite section à corriger, mais ces groupes-là demandent un réexamen de 30% du tracé.

70 Bien entendu, le promoteur, lui, a fait une étude d'impact qui porte sur un autre tracé, ça veut dire que certaines MRC d'ailleurs ou mêmes municipalités n'entendent pas émettre de certification de conformité, par exemple, pour le projet tel que présenté par le promoteur, en tout cas du moins sans qu'il y ait de franches discussions sur la faisabilité de leur tracé alternatif.

Alors, votre réaction face à cela, quelle est-elle?

75 **MME FRANÇOISE BERTRAND :**

Bien, écoutez, je vais laisser mon collègue répondre, parce que je pense qu'il connaît mieux quelles ont été les positions de la MRC, mais je dirai d'emblée que ce qu'on a voulu saluer ici, c'est le dialogue que Ultramar a eu avec les diverses communautés. Ma compréhension est
80 qu'il y aurait eu moins de dialogue du côté de la MRC ici. Mon collègue pourra peut-être expliquer pourquoi, mais de trouver des consensus le plus possible de façon globale, c'est important. Ce qui ne veut pas dire qu'évidemment, à chaque pouce et à chaque millimètre du tracé, il est possible de faire, évidemment de rendre compte de tout ce qui est demandé par chacun des commettants ou chacun des intervenants.

85 Il m'apparaît que c'est une question, de ce point de vue là, qui doit être adressée directement à Ultramar. Je n'en connais pas la portée, qu'est-ce que ça veut dire. Un tiers du tracé ça m'apparaît énorme, mais je vais laisser mon collègue répondre pour cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

90

Très bien.

M. JEAN-MARIE PELLETIER :

95

Je ne crois pas qu'il y ait d'opposition comme telle entre la nature – j'ai lu le mémoire aussi des trois MRC, et la Chambre de commerce ici ne peut qu'être d'accord avec la position de la MCR des Maskoutains et des deux autres qui se sont prononcées, et je ne pense pas qu'il y ait d'opposition entre les deux mémoires. Parce que, bon, je ne pense pas qu'il était du ressort de la Fédération et d'une Chambre locale de critiquer point par point, au kilomètre, la nature du tracé, ce qui appartient bien plus à des responsabilités régionales comme les MRC, ce que la MRC ici a très bien fait.

100

On est assis ici sur les plus belles terres agricoles du Québec, alors assurément, il faut faire en sorte que le tracé limite au minimum la portée, les inconvénients sur les terres agricoles. Alors, il était question de traverser en diagonal. La MRC dit : « Il faut revoir cette portée-là. » Et je pense que c'est tout à fait à propos, considérant les terres agricoles qu'il y a ici.

105

Deuxièmement, il était question de sécurité aussi. Alors, d'être proche, plus ou moins, des habitations, des centres urbains, alors je pense qu'encore là, la position de la MRC des Maskoutains était tout à fait à propos.

110

Alors nous, à la Fédération et à la Chambre locale, on a regardé l'ensemble du projet sur la portée économique du projet et on pense... puis en nulle part les MRC se sont prononcées à l'encontre du projet. On dit : « Il faut revoir le tracé en fonction de certains inconvénients très palpables sur l'agriculture, qui est la principale cause ici dans la région. » Alors, je pense que les deux ne sont pas en confrontation là-dessus.

115

LE PRÉSIDENT :

120

Très bien.

MME FRANÇOISE BERTRAND :

Cependant, je pense que là où quand la Fédération et les Chambres, disons, estiment que c'était important, la transparence qui a été démontrée au cours des derniers mois par Ultramar dans un dialogue, c'est quand même dommage que ce n'est qu'à ce moment-ci que la MRC fasse connaître sa position.

125

On peut déplorer que ces préoccupations-là auraient pu être présentes dans un dialogue en amont, ce qui fait qu'il aurait peut-être pu y avoir plus de convergence encore présentée ce soir.

130

LE PRÉSIDENT :

Mais je pense qu'il faut être prudent, parce que chacun des deux joueurs...

135 **MME FRANÇOISE BERTRAND :**

Je suis prudente, comme vous le voyez.

LE PRÉSIDENT :

140

Non, mais c'est parce que les deux joueurs nous ont donné, tant Ultramar que les MRC nous ont donné un calendrier de rencontres qu'ils ont tenues depuis près de deux ans, justement, donc ça fait plusieurs mois qu'il y a comme un différend entre, on pourrait entre les deux parties, à ce sujet-là. Donc ce différend-là, au courant des mois, ne s'est pas réglé parce qu'il n'y a pas eu de terrain d'entente, du moins pour un mode opérationnel pour évaluer, ne serait-ce que faire une évaluation corporative des deux tracés. C'est ce qu'on peut constater.

145

De l'autre côté, la demande des MRC, on y porte une grosse attention. Elle a l'avantage d'être près de la 20, donc elle est facile à examiner. Encore ce matin, quand on revenait du secteur de Beboeil, on regardait dans le secteur de La Présentation puis on voyait le tracé puis il tombe sur deux stationnements – c'est peut-être des gens qui sont membres de la Chambre de commerce les Maskoutains – mais le tracé, le pipeline Esso passe carrément sur deux entreprises qui sont le long d'une voie de desserte de la 20 et ce n'est pas des gros terrains, ils ont de la machinerie, c'est mur à mur.

150

155

Donc déjà, ça veut dire que le tracé proposé, parce qu'on voyait le tracé passer dans le stationnement gravelé de ces entreprises-là, ça c'est le tracé proposé par les MRC, bien on s'est dit : bon, je ne sais pas qu'est-ce que ces deux commerces-là penseraient de ne plus avoir de stationnement du tout de leurs machineries lourdes pendant des mois de temps.

160

Donc je veux dire, déjà, bien j'ignore s'il est complètement faisable le tracé proposé, mais c'est certain qu'il n'est pas évident lui non plus. Peut-être que le tracé proposé privilégié par le promoteur ne l'est pas, mais celui-ci non plus ne nous apparaît pas évident non plus.

165

Alors ça veut dire qu'il va falloir trouver un mécanisme de discussion quelque part et je me demandais de quelle façon vous voyez ça, est-ce que vous voyez qu'il faut un dialogue?

MME FRANÇOISE BERTRAND :

170

C'est clair. Écoutez, nous nous sommes présentés ensemble, et ce qu'on met de l'avant puis c'est un peu la conclusion, de dire combien que c'est important qu'il y ait ce dialogue-là.

Maintenant, le dialogue ne veut pas dire qu'on peut, quand on est un promoteur ou une entreprise, être capable de rendre compte ou de satisfaire chacun des intervenant. Mais il est clair

175 que c'est important qu'il y ait tous les efforts possibles pour alléger les inconvénients et faire en
sorte qu'au global, le projet puisse toujours être économiquement viable, parce qu'il faut que ça
reste au plan économique, intéressant, parce que si les accommodements pour chacun font en
180 sorte que le total de la facture rend le projet inacceptable, c'est sûr qu'il y a la balance des
inconvénients qui va jouer ici.

180 Alors, mais comme dit Jean-Marie, moi, je pense que ce n'est pas aux Chambres de
commerce ni à la Fédération de prendre fait et cause sur un tracé spécifique. Je pense qu'on ne
peut qu'encourager à maintenir le dialogue et à trouver un terrain d'entente. Ce qui ne peut pas
vouloir dire que chacun va trouver satisfaction en termes de tout ce que chacun a souhaité, mais
185 que dans l'ensemble, puis ça je pense que c'est le rôle de l'ensemble des Chambres de
commerce et de la Fédération de dire : au plan économique, c'est un investissement extrêmement
important pour le Québec et donc, trouvons la manière de le faire de la façon qui soit le plus
acceptable possible à la majorité.

190 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. J'aurais un autre point avant de donner la parole à mon collègue. Vous avez
mentionné à deux reprises : le projet d'augmentation de la capacité de la raffinerie Jean-Gaulin à
Lévis est en cours de réalisation.

195

MME FRANÇOISE BERTRAND :

Oui.

200 **LE PRÉSIDENT :**

Le promoteur la semaine dernière nous a informés que l'état d'avancement c'est environ
50% pour une mise en service au printemps de 2008.

205 Donc ça, c'est déjà un acquis, c'est-à-dire que ça c'est en cours de réalisation. Alors, c'est
certain que le projet, maintenant, ce n'est plus nécessairement un projet, c'est quelque chose qui
se réalise, qui se matérialise, c'est en construction.

210 Donc, c'est évident qu'il y a des conséquences, on en a discuté brièvement hier avec le
maire de Saint-Hyacinthe, parce qu'il dit : mais nous, les trains-blocs passent. C'est évident que si
le projet d'augmentation de capacité rentre en action sans le pipeline, ça voudrait dire une
augmentation du nombre de trains-blocs et une augmentation, ça peut être un amalgame, mais
chose certaine, on peut penser à une augmentation du nombre et de la longueur des trains-blocs.

215 Alors ça aussi il y a des conséquences à toute cette chose-là. Nous, on va essayer de
regarder ça pour faire l'équilibre, pour essayer de proposer des choses réalistes et réalisables
dans un court laps de temps, mais ce qui nous inquiète un peu, il faut l'avouer, c'est quand on
regarde le calendrier des rencontres que les deux parties, on pourrait dire, ont tenues depuis un

220 an, bien il y a eu un peu un dialogue de sourd. Maintenant, la recette miracle qu'il faut qu'on trouve c'est : comment rétablir un véritable dialogue.

Alors, c'est pour ça qu'on vous demande si vous avez des choses à nous suggérer sur ce point-là, comment établir un dialogue entre les deux. Certains ont proposé un médiateur.

225 **MME FRANÇOISE BERTRAND :**

Mon collègue semble brûler d'idées mais je vais le laisser...

230 **M. JEAN-MARIE PELLETIER :**

235 Mais au même titre qu'il a été fait mention dans le mémoire de la Fédération sur le passage dans Drummondville, il est exactement le même cas ici. Le passage de la voie ferrée au centre-ville traverse aussi un territoire où il y a un Centre hospitalier important, une zone commerciale très importante. Alors, il est évident que l'augmentation d'un trafic sur cette voie ferrée là est à proscrire, à toutes fins pratiques.

240 D'autre part, j'aimerais revenir un petit peu sur le point précédent quant à la nature des tracés proposés. Il y a un intérêt collectif ici qui repose sur l'importance de l'industrie agroalimentaire, agricole et agroalimentaire dans la région. Que deux commerces ou entreprises soient touchés par un tracé alternatif me semble par contre légèrement petit en termes d'inconvénients par rapport...

LE PRÉSIDENT :

245 C'est un endroit ponctuel, mais il peut y en avoir beaucoup d'autres, là. Je vous le donnais seulement...

M. JEAN-MARIE PELLETIER :

250 Mais il y a un intérêt quand même important sur...

LE PRÉSIDENT :

255 Mais je donnais un exemple, là.

M. JEAN-MARIE PELLETIER :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

260

Ce tracé n'est pas aussi sans inconvénients, qu'en est-il des 80 kilomètres? Parce qu'hier, on a eu aussi un club de golf qui est venu, le Club de golf de Saint-Simon. Alors, si ce club de golf là n'était pas contourné, bien les gens ont une haie brise-vent, ça veut dire que tout part, parce que le promoteur a besoin de 100 pieds de large pour construire son pipeline. Donc, c'est en plein dans

265

la haie brise-vent qui longe la 20.

Ça, comme je vous dis, on n'a pas regardé partout. Je ne vous dis pas que ce n'est pas faisable de trouver des contournements, là, pour éviter ces commerces-là, je ne dis pas ça. Mais il reste que ce tracé-là, lui aussi a besoin de réexamen manifeste, là. À nos yeux, là, ça paraît

270

patent.

M. ROBERT PELLETIER :

275

Si je regarde pour le secteur qui a concerné nous, au niveau de Drummondville, ça passe vraiment à la limite nord du territoire, où on est loin justement des zones où il peut y avoir des terrains de golf ou des choses comme ça. On est vraiment en milieu forestier et agricole. Donc, Drummondville secteur Saint-Joachim, Saint-Pilier, je crois, légèrement Saint-Bonaventure, là, dépendamment du tracé exact. Donc nous, on est quand même relativement loin des milieux urbains. Donc, ces éléments-là de nuisance, autre que pour le milieu forestier et agricole, puis je

280

comprends leurs préoccupations, nous, dans notre portion de territoire, ce n'est pas une préoccupation au niveau de la proximité de la zone urbaine.

Par contre, l'augmentation de trafic au niveau ferroviaire, Saint-Hyacinthe, lorsque le train-blocs circule, il reste trois endroits pour traverser d'un côté à l'autre de la voie ferrée, puis mon

285

collègue pourra le confirmer. Par contre, à Drummondville, ce que je peux vous garantir, il reste seulement deux endroits où c'est possible de traverser, et puis c'est relativement récent, on parle de 1975. Avant là, quand il y avait un train qui circulait... puis maintenant, aussi, les autorités ont exigé puis à notre grand bonheur, que les trains ralentissent. Mais plus le train passe lentement, plus il passe longtemps. Mais c'est plus sécuritaire.

290

Donc, l'augmentation du trafic et l'augmentation de la longueur des trains-blocs est une préoccupation importante. On parle vraiment : l'accès principal au Centre hospitalier, de tout ce qui arrive du côté ouest de la rivière Saint-François passe par la rue Hériot, qui est coupée par le train. Donc, on doit aller faire un détour par le boulevard Saint-Joseph, qui peut augmenter de peut-être

295

deux kilomètres, le parcours pour se rendre au Centre hospitalier, en cas d'urgence. Et l'artère Saint-Joseph, qui est l'artère principale de Drummondville, est passablement achalandée.

Donc, on augmente le risque à chaque fois que la circulation ferroviaire augmente. Le train est arrivé en même temps que Drummondville, il y a toujours eu une cohabitation importante mais si on augmente de beaucoup le nombre de train-blocs et la longueur des trains-blocs, on

300

augmente le risque parce qu'on est vraiment en plein zone urbaine très dense.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Monsieur Lafond?

305

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Madame Bertrand, vous mentionnez que les principaux bénéficiaires du projet, finalement, ça va être des travailleurs, puis des travailleurs locaux puis des entrepreneurs locaux.

310

Comment, au niveau de la Fédération, parce que finalement on comprend que le promoteur, s'il donne un contrat, ça va être un contrat à un entrepreneur général. Donc, l'entrepreneur général peut choisir qui il veut, où il veut, quand il veut. Donc, effectivement, ça pourrait être du monde de partout, sauf ça pourrait être également des gens strictement de la région de Montréal, parce que c'est possible.

315

Maintenant de quelle façon la Fédération...

MME FRANÇOISE BERTRAND :

320

Donc, vous connaissez le domaine de la construction...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

325

Laissez-moi parler, Madame Bertrand. Vous répondrez après, s'il vous plaît. De quelle façon la Fédération va s'organiser pour essayer de maximiser, dans chacune des régions qui sont traversées par l'oléoduc, comment allez-vous faire pour maximiser les retombées économiques auprès des entrepreneurs, auprès des travailleurs locaux, et cetera?

330

M. ROBERT PELLETIER :

Regardez, pour connaître un petit peu le milieu de la construction, c'est les lois du marché qui vont s'appliquer sur une bonne portion des travaux.

335

Quand on parle de frais de mobilisation, d'accès au chantier au niveau des entrepreneurs, puis il y a quand même beaucoup d'excavations, remblais, déplacer la machinerie, déplacer les équipes, c'est sûr qu'il y aura un entrepreneur général qui fera probablement le tracé de Lévis jusqu'à Montréal-Est, mais je suis à peu près convaincu que les lois de marché vont faire qu'il va sectionner les portions d'excavation pour avoir des entrepreneurs locaux qui auront les matériaux de remblais à proximité, parce que les coûts de transport sont très importants de ces matériaux-là.

340

Moi, j'ai l'impression, pour ma part en tout cas, que le marché va faire en sorte qu'il y aura une distribution, peut-être pas au kilomètre linéaire, mais sur une bonne partie du territoire, parce que transporter du sable sur 50 ou 60 ou 70 ou 80 kilomètres devient très dispendieux par rapport à la valeur du matériau qu'on transporte.

345

MME FRANÇOISE BERTRAND :

350 Je dirais, pour appuyer ça, qu'au-delà de la question des conditions de marché, qui reste la condition incontournable, il y a aussi le fait que les Chambres locales seront là à veiller au grain, je vous l'assure, pour leurs membres. Et Ultramar entend bien le message, a lu le mémoire, va relire le mémoire, on va s'assurer qu'ils relisent, de telle sorte qu'ils prennent en compte les intérêts de l'ensemble des entrepreneurs qui pourraient être touchés par la construction.

355 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

360 D'accord. En lisant votre mémoire, j'ai lu que votre Fédération, finalement, prône la création d'une agence d'analyse économique. Quel serait exactement le rôle de cette agence-là? Parce que vous dites qu'elle serait complémentaire au BAPE. Donc, j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

MME FRANÇOISE BERTRAND :

365 Ce n'est pas l'objet de la... mais avec plaisir. Ça va me faire plaisir.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais ça fait partie quand même...

370 **MME FRANÇOISE BERTRAND :**

375 Ça va me faire plaisir. Non, c'est que vous savez, au moment où il y avait les discussions sur le Québec lucide, le Québec solidaire, dans les Chambres de commerce on s'est dit : il faudrait quand même regarder qu'est-ce qu'on pourrait faire pour sortir de ces espèces de conflits ou de fractures constantes de dire c'est la faute des uns, c'est la faute des autres, et qu'est-ce qu'on pourrait faire pour faire en sorte que lorsque les dossiers sont mis de l'avant, on puisse avoir la chance de faire autant valoir les questions, soit sociales ou de santé, que la direction de santé publique fait très bien, que vous vous faites en termes des recommandations liées au développement durable, qu'on puisse avoir un espace qui soit impartial, objectif et qui puisse parler des dimensions économiques.

385 C'est sûr que lorsque je viens avec mes collègues des Chambres de commerce et la Fédération vient, vous vous dites : ça c'est les intérêts des gens d'affaires, c'est les intérêts de nos membres. Et c'est sûr, c'est ça. On représente... D'ailleurs, je commence toujours mes interventions en disant que nous représentons nos membres.

C'est sûr que les éléments que nous faisons valoir, les arguments sont des arguments très objectifs et très valables pour le Québec, mais il nous semble que la discussion économique doit aller plus loin que ça, en ce sens que ça doit être l'affaire de tous et non seulement des membres

390 des Chambres de commerce, et qu'à cet égard-là, s'il y avait la possibilité d'avoir une expertise
économique qui soit au débat public, ça permettrait d'avoir un débat plus large lorsque vient le
moment d'un projet, et que la place de l'économique ne serait pas toujours vue comme strictement
l'intérêt des Chambres de commerce ou d'un promoteur, mais serait rééquilibrée dans l'esprit des
395 Québécois, comme étant une dimension toute aussi importante que la dimension de
l'environnement ou la dimension sociale.

C'était dans cet esprit-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

400 D'accord, parce que vous comprendrez que, en fait, dans presque tous ses mandats, le
BAPE cherche toujours aussi à regarder ces aspects économiques-là. Sauf que souvent, et
surtout dans le cas de promoteur privé, le promoteur argue la confidentialité de ses données. Ça
veut dire qu'à toutes fins pratiques, on ne peut pas avoir ces données-là. Donc, on est dans
405 l'impossibilité de procéder à cette analyse économique là. Vous comprendrez, ce n'est pas parce
que le BAPE ne veut pas le faire, mais c'est parce que le BAPE souvent ne peut pas le faire,
compte tenu qu'on n'a pas les données disponibles.

Or, je me demandais si le BAPE ne les a pas, comment allez-vous faire pour les avoir?

410

MME FRANÇOISE BERTRAND :

Bien, écoutez, j'ai déjà présidé le CRTC et nous avons accès aux données dites
confidentielles, mais évidemment elles n'étaient prêtées à l'intervention publique, elles étaient pour
415 l'utilisation stricte des analystes à l'intérieur, comme pour vous du BAPE, et non pas disposées à
tous les concurrents, ça va de soi. Mais il y a une manière tout à fait possible, en assurant la
confidentialité, de pouvoir partager un certain nombre d'informations économiques, celles dites non
concurrentielles.

420 Il y a certainement une possibilité de le faire et on voyait cette Agence économique, de
toute façon, non pas comme une agence de consultation mais bien comme une agence
d'expertise et d'analyse qui permettrait au gouvernement ayant reçu l'avis du BAPE et l'avis de la
Direction de la santé publique, dépendant du projet, avec aussi l'avis de l'Agence économique,
d'être en mesure de pouvoir étaler les questions d'opportunités économiques, au même prix que
425 les questions de considération environnementale.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Madame Bertrand.

430 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Pour terminer, mais c'est un peu ça qui peut être le problème du BAPE fréquemment.

435 Ici, on travaille en audiences publiques, c'est-à-dire que toute l'information utilisée par les commissions est rendue publique. Donc, les commissions n'utilisent aucune, 0% d'information confidentielle. Alors, c'est pour ça que quand le promoteur nous dit : bien tel élément, c'est des clauses... Bon, ça peut affecter notre compétitivité, on ne peut pas les rendre publiques. Donc, on ne peut pas s'en servir. C'est ça que ça veut dire.

440

Alors des fois ça peut paraître curieux, mais c'est la réalité avec laquelle le BAPE compose. C'est évident que si vous créez une agence économique qui était prise avec le même problème, mais disons qu'elle, elle utilise les données sauf que là, la population n'en a pas accès, donc les gens seraient obligés de croire l'Agence sur parole. Je ne suis pas certain en tout cas que

445

MME FRANÇOISE BERTRAND :

450 Mais le jour où ce n'est pas une agence qui appartient à une Fédération des chambres de commerce, ça peut...

LE PRÉSIDENT :

Mais on se comprend.

455

MME FRANÇOISE BERTRAND :

460 Tu sais, c'est une agence gouvernementale quand même, là, ce dont on parle. Une agence qui aurait la distance par rapport au promoteur et à tous les acteurs. Mais c'est sûr qu'il n'y a pas une entreprise, c'est absolument impensable de penser qu'une entreprise... vous ne mettriez même pas, vous, votre compte de banque à la consultation publique, pourquoi une entreprise le ferait, c'est...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

465

Si j'avais 500 millions, ça ne me dérangerait pas.

MME FRANÇOISE BERTRAND :

470 C'est peut-être là que ça pourrait devenir problématique.

Merci beaucoup de votre accueil.

LE PRÉSIDENT :

475 Merci de votre présence.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

480 On vous remercie, Madame Bertrand, on vous remercie messieurs.

LE PRÉSIDENT :

485 Nous allons maintenant inviter le collectif en environnement de Mercier-Est, monsieur Marc Lessard.

 Alors bonsoir, Monsieur, à vous la parole.

M. MARC LESSARD :

490 Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Donc, Marc Lessard du Collectif en environnement Mercier-Est. Rapidement, Mercier-Est c'est un quartier de l'Île de Montréal qui est à la limite de la zone industrielle de l'Est de Montréal. Il y a à peu près 40 000, 41 000, 42 000 habitants dans Mercier-Est comme tel. Donc, juste pour situer un peu le quartier.

495 Évidemment, notre mémoire porte uniquement sur la portion, sur l'Île de Montréal, qui n'est pas, elle, une construction d'un nouveau pipeline, c'est l'utilisation d'un pipeline déjà existant, donc je le mentionne comme ça, là, nous on met l'accent sur cette portion-là dans Montréal-Est comme telle.

500 Deux thèmes nous préoccupent en quelque sorte, notre mémoire touche deux thèmes, je le résume comme ça : la sécurité puis la qualité de vie. Je vais vous le résumer rapidement, le mémoire, mais c'est principalement ça qui nous préoccupe : la sécurité des installations industrielles et puis notre qualité de vie comme telle.

505 Au niveau de la sécurité, bon, si on prend l'analyse du risque qui a été faite dans l'étude d'impact, dans cette portion-là, pour cette portion-là sur l'Île de Montréal, le promoteur a évalué qu'elle était de niveau 2 sur une échelle de 3 – donc 1, 2, 3 – 2, c'est risque à surveiller ou à réduire. Il y a donc des risques importants, sur l'Île de Montréal, de l'utilisation de ces pipelines-là comme tels.

510 Maintenant, nous jugeons que tous les risques, on n'a pas tenu compte de tous les risques, plusieurs ne sont pas encore connus. Entre autres, il y a un actuellement un groupe de travail sur les pipelines dans l'Est de Montréal, qui va produire un rapport sur la situation actuelle des pipelines comme tels. Ce rapport-là ne sera pas disponible avant deux ans, qu'on s'est fait dire, donc là il y a quelque chose d'important qui va être divulgué éventuellement sur l'état des pipelines, sur la situation des pipelines dans l'Est de Montréal.

515

520 C'est un groupe de travail qui est relié à l'AIEM, qui ne relève pas de l'AIEM... oui, en fait, de l'AIEM, l'Association industrielle de l'Est de Montréal, et qui prépare en quelque sorte l'état de la situation sur ces pipelines-là dans l'Est de Montréal, et puis il y a l'effet domino. Il y a beaucoup de pipelines. Les pipelines qui sont utilisés par Ultramar sur l'île, il y en a deux. Il y aurait beaucoup de pipelines adjacents à ces pipelines-là. Donc, s'il y avait un accident sur le pipeline d'Ultramar, quel est l'impact sur les autres pipelines qui font circuler des produits pétroliers, soit sous forme liquide, soit sous forme gazeuse, je pense. Donc, et ça, à notre connaissance, tout ça n'a pas été étudié à fond, ces risques-là. Et malgré ça, on arrive quand même à un risque de niveau 2 pour cette
525 portion sur l'Île de Montréal, d'accord?

530 Les interfaces avec le milieu résidentiel : le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en 2005, il y avait un chapitre du Plan d'urbanisme qui portait justement sur ces interfaces-là entre le résidentiel et le milieu industriel. Je ressors juste quelques éléments rapidement, en termes par exemple, pour assurer la gestion des interfaces dans les milieux de vie, on prévoyait, en termes d'action : de modifier la disposition supplémentaire relative à la détermination des distances séparatrices minimales, l'interdiction de certains usages à proximité des résidences, l'aménagement de zones tampons et la gestion des nuisances visuelles, sonores et olfactives.

535 Ça c'est à l'époque où Montréal-Est était encore fusionnée à la Ville de Montréal. Maintenant, bon, il y a eu la défusion qu'on connaît. On est craintif par rapport à ça. La Ville de Montréal-Est n'a jamais accordé d'importance à la sécurité des citoyens et à la qualité de vie. Elle a toujours donné priorité au milieu industriel.

540 D'ailleurs, il y a un article qui est paru dans Le Soleil. Je ne sais pas si ça a déjà été déposé, la Ville de Lévis va ou a déposé un mémoire et elle recommande, elle, ce pipeline-là, mais elle dit bien qu'il faut tout faire pour... puis là je lis : « Fondre sa raffinerie... » En fait, mais elle estime que c'est « *l'occasion ou jamais, pour la pétrolière de fondre sa raffinerie dans un nouveau cadre de verdure, pour éviter que ses équipements ne prennent l'aspect de Montréal-Est.* »

545 Donc, j'en devine qu'on n'aime pas beaucoup Montréal-Est, on ne veut pas que ça ressemble, et là, il y a toutes sortes de montants qui sont suggérés pour justement améliorer la qualité à Lévis.

550 Donc, à Montréal-Est, nous ne sommes pas aussi bien, je dirais, défendus par la plupart de nos élus comme tels.

555 Au niveau de la qualité de l'air : dans le mémoire on recense une vingtaine de compagnies qui déclarent leur rejet à l'INRP. À ça se rajoutent plusieurs autres compagnies qui ne sont pas là, qui émettent des polluants dans l'atmosphère et qui ne sont pas tenues de déclarer à l'INRP. Donc, en termes d'entreprises qui émettent des contaminants, il y en a beaucoup, c'est très concentré dans Montréal-Est comme telle.

560 Au niveau de la qualité de l'air, il y a un organisme, le RSQA, qui surveille en quelque sorte la qualité de l'air sur l'Île de Montréal, et ils ont un poste d'échantillonnage dans l'Est de Montréal qui mesure quelques éléments, quelques polluants – cinq au total – on les recense dans le

mémoire. Je les identifie rapidement : le dioxyde de soufre, l'ozone, le dioxyde d'azote, le monoxyde de carbone et les particules fines. Et puis, bon, dans l'Est de Montréal, on le mentionne aussi, c'est la partie de l'Île de Montréal où il y le plus de journées de mauvaise qualité de l'air
565 année après année. Et puis on ne se fie qu'à ces paramètres-là.

Si on incluait tous les polluants, les COV, le benzène – le benzène, entre autres, il y a eu des rejets dans les dernières années qui étaient majeurs dans l'Est de Montréal, ces informations-là on n'a pas ça au quotidien. On reçoit l'information de ces rejets-là, des fois plusieurs mois après
570 que ça se soit produit. La seule information qu'on a en termes de qualité de l'air concerne cinq substances, si on veut, et toutes les autres substances, on finit par avoir les rapports annuels mais au quotidien, on n'a pas cette information-là comme telle.

Donc, à titre d'exemple, on énumère plusieurs substances qui sont émises dans
575 l'atmosphère, là, de l'entreprise Ultramar.

Je reviens un petit peu sur le benzène. Le benzène, il y a une problématique majeure dans l'Est de Montréal et ça tend à diminuer, apparemment, depuis peut-être l'année dernière, mais en 2003 et 2004, je pense, il y a eu beaucoup d'augmentation du benzène dans l'air, dans l'Est de
580 Montréal.

Le benzène c'est une substance qui est très cancérigène, c'est une substance qui est très dangereuse et dans un des rapports du RSQA, on mentionne que c'est justement dans cette zone-là de l'Est de Montréal, qui est le plus élevé, que les taux de benzène sont les plus élevés dans
585 tout le Canada. Donc, on trouve ça préoccupant. C'est d'autant plus préoccupant que les études qui démontrent que le taux d'hospitalisation pour les problèmes respiratoires sont aussi les plus élevés dans l'Est de Montréal par rapport à toute l'Île de Montréal. Donc, on fait référence à cette étude-là de la Direction de la santé publique.

Il y a des résultats supplémentaires, il y a une étude – en fait c'est beaucoup plus une analyse, ce n'est pas une étude, effectivement, c'est une analyse de données sanitaires pour 1995-2000 qui fait ressortir cette information-là. Je pense qu'il y a une étude qui est sur le point d'être publiée de la santé publique, là, qui va faire le point sur ces taux d'hospitalisation plus élevés
590 comme tels. Pour l'instant, on ne sait pas à quoi ils sont dus, ces taux d'hospitalisation, toujours pour des problèmes liés aux poumons, des problèmes pulmonaires.
595

Donc, la qualité de l'air dans l'Est de Montréal est très mauvaise. Un projet comme celui d'Ultramar n'améliorera pas cette qualité de l'air. On s'attend à ce qu'il y ait des augmentations particulièrement si, comme on dit dans l'étude d'impact, si la production passe de 100 000 à
600 170 000 barils par jour, le transport, parce qu'il est prévu que ça peut aller jusqu'à... le pipeline, il est conçu pour transporter jusqu'à 170 000 barils et éventuellement si le besoin était. Donc, cet apport supplémentaire, nous craignons l'impact que ça pourrait avoir sur la qualité de l'air dans notre quartier.

Même chose pour le transport. En fait, le quartier Mercier-Est, non seulement il y a
605 l'ensemble des entreprises dont je mentionnais tout à l'heure, mais il y a quand même des

610 autoroutes. Il y a deux autoroutes principales qui le traversent. Il y a donc, au niveau du transport, une circulation très, très importante dans ces quartiers-là, dans cette portion de l'Île de Montréal, dans l'Est l'Île de Montréal et puis nous travaillons depuis des années à réduire la circulation et le transport, principalement par camion.

615 Donc, on se demande, encore une fois, pourquoi on amène des produits pétroliers sur l'Île pour après ça, une bonne partie, les retourner à l'extérieur de l'Île et puis on amène ça dans nos quartiers et c'est par camion, souvent, que ça sort de l'Île de Montréal pour aller sur la Rive Sud à nouveau, tout ça. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen justement de construire un parc sur la Rive Sud en quelque part, pour éviter d'amener les produits sur une île, de toute façon qu'on devra ramener dans d'autres régions, surtout, pas surtout mais entre autres sur la Rive Sud.

620 Je résume les conclusions, en fait je vous fais la lecture des recommandations, donc : l'évaluation de tous les risques; on demande que l'acceptation soit liée à l'évaluation de tous les risques et de leur publication; à l'élimination des risques qui atteignent le milieu résidentiel; à la publication de la liste des tracés alternatifs sur l'Île de Montréal comme telle; au déplacement du réservoir R-215 à distance sécuritaire de la zone résidentielle; à la diminution des rejets atmosphériques du promoteur dans l'Est de Montréal, puis à l'élimination, en fait, une partie du transit des camions citernes dans les quartiers résidentiels, comme tels.

630 Puis dans une perspective plus large et à plus long terme, que le gouvernement du Québec adopte un cadre réglementaire concernant l'aménagement de zones de transition autour de l'installation à risque d'accidents industriels majeurs et que des structures de concertation soient créées pour permettre la gestion et la transformation des interfaces industrielles résidentielles.

Merci.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Monsieur Lafond?

640 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

En fait, vous mentionnez dans votre mémoire que ce serait intéressant qu'il y ait déplacement de la conduite ou déplacement de certaines conduites. Est-ce que vous pourriez me faire part du gain que ça pourrait apporter?

M. MARC LESSARD :

645

Actuellement, ces conduites-là longent des quartiers résidentiels. Il y a à Montréal-Est, des zones complètement industrielles. Donc, plus vers l'ouest par rapport aux conduites actuellement existantes. Ça ne serait pas plus sécuritaire de les amener, et là on est à distance probablement beaucoup plus sécuritaire par rapport aux résidences. C'est dans ce sens là. Ça pourrait être

650

déplacé vers une zone où il n'y a que de l'industriel comme tel, alors qu'actuellement ça suit une rue et il y a beaucoup de résidences le long de cette rue-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

655

Est-ce qu'il y a beaucoup d'incidents ou d'accidents au niveau des conduites à Montréal-Est?

M. MARC LESSARD :

660

Je ne le sais pas.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

665

Depuis les 25 dernières années?

M. MARC LESSARD :

Nous n'en avons pas beaucoup entendu parler.

670

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Normalement, s'il y en avait eu, est-ce que l'information aurait été disponible?

M. MARC LESSARD :

675

J'imagine que oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

680

Donc, on ne peut pas présumer à l'heure actuelle qu'il existe beaucoup de problématiques au niveau de ces conduites-là.

M. MARC LESSARD :

685

Il y a toujours l'élément... En fait, il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident pour agir. On revient, nous, beaucoup sur ce qui s'est produit à Buncefield. C'est des produits qui sont à risque

quand on est trop près des résidences, s'il y a un accident. Donc, nous ce qu'on défend c'est : n'attendons pas qu'il y ait un accident avant de dire : nous aurions dû agir.

690 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

695 Mais avec les plans d'urgence des entreprises combinés avec ceux de la sécurité, en fait, le Service de sécurité de la police de Montréal, croyez-vous que ces plans d'urgence ne sont analysés de façon courante et remis à jour puis, et cetera, de façon finalement à minimiser les risques en bout de ligne?

M. MARC LESSARD :

700 Je pense qu'il reste encore beaucoup de travail à faire à ce niveau-là. Je vous donne un exemple : il y a des sirènes pour aviser la population, qui ne sont pas encore fonctionnelles. On travaille, les entreprises travaillent à ça et il y a eu du travail énorme de fait, qui est majeur, qui est très important, mais on est en 2007 et ce n'est pas encore fonctionnel. Donc, il reste encore beaucoup de travail à faire à ce niveau-là, mais il se fait des choses très intéressantes. Mais en ce moment, je ne saurais répondre de façon précise à votre question, mais je sais qu'il y a beaucoup de travail encore à faire.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

710 Puis est-ce que vous avez analysé un peu l'impact que pourrait avoir le déplacement de ces conduites-là sur les activités de l'entreprise?

M. MARC LESSARD :

715 Non. Ça, je vous cacherais que compte tenu de nos moyens, nous sommes des bénévoles comme citoyens, ce n'était pas possible pour nous de faire cette analyse-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

720 D'accord. Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

725 Je voudrais quand même revenir un petit peu sur les conduites, parce que ce que j'en comprends, les conduites sous-fluviales sont existantes et elles aboutissent tout près du réservoir R-215, ça voudrait dire qu'il faudrait réinstaller de nouvelles conduites sous-fluviales, là. C'est ça que ça veut dire.

M. MARC LESSARD :

730 Non, non, non, non, pas du tout, pas du tout. On parle des conduites qui sont dans Montréal-Est, qui partent des installations portuaires. Celles sous fluviales viennent... actuellement ne s'y connectent pas, si j'ai bien compris, mais il y aura des travaux pour qu'elles se connectent à ces conduites qui partent des installations portuaires jusqu'au parc du stockage.

LE PRÉSIDENT :

735 Vous, ce qui vous fatigue c'est le réservoir R-215 surtout, le plus, là.

M. MARC LESSARD :

740 Entre autres. Bon. On ne vous cachera pas que l'année dernière on a travaillé sur un projet, celui de Canterm, qui prévoit construire des réservoirs près des habitations et tout ça. On a fait un travail énorme à ce niveau-là. On s'est aperçu qu'effectivement à un moment donné, il y a des rayons d'impact, s'il y a un accident. On a demandé à ce qu'on ne construise pas de réservoir quand le rayon d'impact d'un accident touche des résidences. Donc, ce réservoir-là actuellement,
745 un des scénarios d'accidents, le rayon d'impact touche aux résidences.

LE PRÉSIDENT :

750 Très bien. Oui, je connais bien le rapport. Je ne suis pas sur la commission mais j'étais un, disons, un des relecteurs internes, parce qu'au BAPE, on a toujours un petit système de contrôle de qualité, ça fait que je connais bien le dossier.

755 J'aimerais revenir, tout à l'heure vous avez passé une remarque sur la qualité de l'air, que le projet pourrait dégrader la qualité de l'air. Oui, peut-être à 170 000 barils par jour parce que ce serait doublement, parce que non seulement ça voudrait dire qu'il y a plus d'hydrocarbures qui sont manipulés à Montréal, mais dans ma compréhension de la problématique à Montréal, le pipeline de Trans-Nord est déjà pas mal occupé à pleine capacité. Ça voudrait dire que le 70 000 barils par jour serait essentiellement consommé, brûlé par les moteurs, dans la région de Montréal.

760 Alors, c'est certain que ça voudrait dire que les Montréalais auraient décidé d'augmenter de 70 000 barils par jour, c'est quand même substantiel, c'est à l'échelle du Québec, 20%. Ça fait que les gens de Montréal auraient décidé d'utiliser de façon très majeure beaucoup plus leur véhicule ou beaucoup de véhicules qu'ils en ont actuellement. En tout cas, ça c'est peut-être plus hypothétique, si on regarde du moins ne serait-ce que les objectifs du gouvernement pour limiter
765 au moins et voir stabiliser prochainement l'usage des carburants fossiles.

770 Donc, si je m'appuie uniquement sur le 100 000 barils par jour, ce qu'on en comprend c'est qu'actuellement ils convoyés par train et par navire, ces 100 000 barils par jour là. Ce qu'on comprend c'est qu'Ultramar, à ce moment-là, utiliserait le moyen qui est le pipeline et enlèverait les trains ainsi qu'un certain nombre de navires.

775 Donc, ça veut dire de façon nette, c'est difficile pour moi de comprendre qu'à 100 000 barils par jour, le projet dégraderait la qualité de l'air à Montréal, notamment s'il n'y a plus de trains qui passent et que le pipeline et les pompes – et surtout que les pompes, bien il n'y en aurait peut-être pas dans le coin de Montréal-Est, mais les pompes seraient à l'électricité. C'est difficile pour moi de comprendre que ça dégraderait la qualité de l'air à 100 000 barils.

780 Ce serait peut-être neutre ou je verrais une légère amélioration. Personnellement, quand je regarde vos chiffres puis je regarde la situation à ce moment-là si on cesse d'utiliser les trains-blocs.

M. MARC LESSARD :

785 Effectivement, je suis d'accord avec vous si la situation actuelle, elle est celle que vous décrivez, si actuellement il y a 100 000 barils qui entrent, ça, je suis tout à fait d'accord, le pipeline ne vient pas du tout changer.

LE PRÉSIDENT :

790 On s'entend sur ce point-là.

M. MARC LESSARD :

795 S'il y a augmentation, par contre, jusqu'à 170 000 éventuellement, là il y a augmentation des émanations dans l'atmosphère.

LE PRÉSIDENT :

800 Dans toute la région de Montréal. C'est ça que vous voulez dire.

M. MARC LESSARD :

805 Oui, exactement. Maintenant, si je me fie à l'étude d'impact, et là, c'est là où j'ai eu un problème à un moment donné parce que les informations n'étaient pas complètement cohérentes tant qu'à moi. Dans l'étude d'impact, on dit à un moment : en 2002, on parle de 50 000 barils qui arrivent à Montréal-Est... En fait, j'oublie avec précision mais il y a un tableau qui dit bien : en 2002 c'est 50 000 barils dont tant par trains-blocs et tant par bateaux, et en 2009 il y aura 100 000 barils. C'est ce qu'on voit là, dans l'étude d'impact.

810 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

M. MARC LESSARD :

815 Bon, ça c'est 2009. Maintenant, on a dit à un moment donné qu'actuellement c'est la situation, qu'il y a 100 000 barils.

LE PRÉSIDENT :

820 Selon les dernières données, on approche du 100 000 barils, selon les dernières données. J'ai essayé, j'ai commencé à regarder ça plus en détail... Bon. Ce qui semble ressortir, c'est qu'il faut toujours nuancer dans ma compréhension de l'exercice, c'est qu'il y a des produits pétroliers qui sont plus en pénurie que d'autres types, ne serait-ce que, par exemple, au niveau de l'huile à chauffage ou de l'huile lourde, on n'est pas des si gros utilisateurs que ça d'huile lourde par rapport
825 à de l'essence, par exemple, où ici, bien, il y a peu de résidences qui sont au chauffage à l'huile ou... bon. Et les moteurs diesel n'ont pas une si grosse pénétration que ça non plus. Donc, ça veut dire qu'il y a des produits pétroliers raffinés qu'on est en pénurie, d'autres qu'on est en léger surplus.

830 Donc, c'est évident que ceux qui sont en léger surplus, les producteurs, les raffineries les vendent, les exportent, ce qui fait que pour les produits qu'on est en pénurie, on approche le 100 000 barils. Donc, ce n'est pas nécessairement net, là, ce que j'ai compris jusqu'à maintenant. C'est peut-être pour ça que les chiffres varient, mais il semble que cette dernière année, même si la consommation globale de produits pétroliers n'a pas augmentée au Québec, voir qu'elle a
835 légèrement diminuée, bien en Ontario aussi, mais il ressortirait que pour certains produits pétroliers, ils sont plus en demande. Donc, ce serait là, le 100 000 barils, à ce que je comprends, là.

M. MARC LESSARD :

840 C'est ça. Mais en fait, vous comprendrez un peu, il y avait un peu cette ambiguïté.

LE PRÉSIDENT :

845 Ce n'est pas facile à comprendre.

M. MARC LESSARD :

850 Exactement, puis à un moment donné, bon, on essaie de trancher un peu la poire. Mais il est évident que si, par exemple, Ultramar n'est pas encore à 100 000 barils actuellement, donc quand il va atteindre ce 100 000, les émanations vont continuer d'augmenter dans Montréal-Est, donc ça, ça nous préoccupe.

855 Maintenant, une autre chose qui est préoccupante, c'est que l'ensemble de ces produits-là qui sont émis dans l'atmosphère, je parle des COV, il n'y a pas que ça, là, je résume rapidement : connaît-on vraiment l'impact sur la santé, de ces substances-là? Bon, il y en a qui sont carrément cancérigènes, là, de ces substances-là.

LE PRÉSIDENT :

860

Le benzène.

M. MARC LESSARD :

865

Maintenant, connaît-on l'impact de l'ensemble de ces substances-là? On n'a pas, nous, comme citoyens, l'information de ce qui est vraiment rejeté, je vous dirais au quotidien, comme les autres. Les autres paramètres, on va sur le site Internet et on sait. Aujourd'hui, on va sur le site Internet et on sait si dans Montréal-Est, l'air est bon, acceptable ou mauvais pour cinq paramètres. Pour les autres, on ne le sait jamais.

870

Quand le taux de benzène a dépassé des limites très élevées en 2003, 2004, je pense, moi, je l'ai su un an plus tard, comme citoyen, là. Donc, ne serait-ce que ce qui est là actuellement, et c'est préoccupant de connaître l'impact, la synergie de toutes ces substances-là sur notre santé. Actuellement, il n'y a pas d'étude qui nous donne cette information-là. Puis à chaque fois qu'on nous parle de ramener les produits pétroliers sur l'Île de Montréal, dans notre quartier, ça nous préoccupe.

875

LE PRÉSIDENT :

880

On comprend votre point de vue. D'ailleurs, tout à l'heure, après vous, ce sont les directeurs régionaux de santé publique, on va pouvoir leur poser certaines questions connexes, bien entendu.

Est-ce que tu as d'autres questions?

885

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Non, ça va, merci.

890

LE PRÉSIDENT :

Moi j'aurais une autre petite question. Vous faites allusion – d'ailleurs, ou pourra aller en complémentaire auprès du DSP – vous mentionnez, c'est une citation :

895

« Ce rapport – en parlant d'un rapport BAPE fait en 2000 – Ce rapport suggérait également qu'une étude de l'impact de la qualité de l'air et de la synergie des contaminants sur la santé soit effectuée en regard des populations habitant sous le vent dominant des principales sources industrielles. »

900

Ce que nous venons de discuter. Cette fameuse étude a-t-elle été réalisée à votre connaissance?

M. MARC LESSARD :

905 Je pense que le rapport, enfin peut-être que d'autres personnes pourront le confirmer, mais je pense que d'ici juin, le rapport va être disponible.

LE PRÉSIDENT :

910 Très bien. On pourra faire confirmer ce point-là.

M. MARC LESSARD :

915 C'est des choses que j'ai eues... j'ai eu vent de ça.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

920 Parce que je me souviens que lorsque j'avais présidé le projet de gazoduc Montréal-Est, il avait été question de ce rapport-là qui était en cours de rédaction, effectivement. Donc, qui était prévu, je pense, pour 2006, 2007.

M. MARC LESSARD :

925 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

930 Un autre point aussi, vous l'avez mentionné dans votre présentation : « Afin de réduire le transit des produits pétroliers sur l'île, le promoteur a-t-il envisagé l'aménagement d'un parc de stockage sur la Rive-Sud? »

935 Bon. Selon l'étude d'impact, c'est non. On l'a abordée, cette question-là, en première partie d'audience, bien entendu. Le promoteur lui-même n'a pas de tel projet. On est allé aussi fouiller, voir, il y avait un ancien terminal d'Esso, on a mis la main où il était maintenant, il est complètement désaffecté, il est en zone agricole, mais effectivement la question peut avoir un intérêt, là. Disons, la commission va se pencher là-dessus, je ne sais pas encore qu'est-ce qu'on va en dire mais effectivement, mais j' imagine que tout dépend du volume mais ça pourrait être intéressant effectivement pour les gens de l'Île de Montréal une diminution éventuelle du camionnage des produits pétroliers. On va le regarder. J'ai aucune idée encore qu'est-ce qu'on va
940 faire avec ça, mais chose certaine nous réservons une section du rapport sur ce point-là.

M. MARC LESSARD :

945 D'accord. Je rajouterais par rapport à ça : évidemment, nous on est des citoyens, on voit aller les choses. Actuellement, il y a beaucoup de projets à Montréal-Est. Bon, le projet Canterm qui n'est pas encore en cours mais augmentation majeure de produits pétroliers, il double les volumes de produits pétroliers. Si le projet se réalise, ils vont doubler le stockage de produits pétroliers. Ça c'est Canterm.

950 Bon, il y a Ultramar qui amène ces quantités-là. Donc, depuis 2002, en tout cas, ça aurait augmenté de beaucoup, de 50 000 à 100 000, parce qu'en 2002 il y avait à peu près ça 50 000 barils, si on se fie. Là, on est rendu autour de 100 000, donc, voilà, et puis peut-être plus quand on entend 170 000, voilà, ça pourrait aller jusqu'à beaucoup plus. Actuellement, il y a Pétro-Canada qui a dans ses cartons un projet qui est en discussion avec la population environnante, ça je vous le dis. Donc, encore une fois, augmentation de production de produits pétroliers. Quand on voit
955 aller tout ça, là, ouf! Ça nous étourdit. Notre, enfin, notre qualité de vie, on craint pour notre qualité de vie.

LE PRÉSIDENT :

960 On pourra aborder la question avec les gens DSP tout à l'heure.

M. MARC LESSARD :

965 Et par contre, des projets comme ça, on a ça à la pièce malheureusement. Là, je viens de mentionner quelques projets, mais vous, vous analysez que ce projet-là d'Ultramar. Maintenant, si on regardait avec tous les autres puis la somme de tout ça, il y a peut-être un manque, là. On fait peut-être trop d'analyses d'un seul projet à la fois.

LE PRÉSIDENT :

970 D'un seul projet. On a souvent les mêmes réflexes, c'est arrivé à plusieurs reprises que des rapports du BAPE ont le même réflexe en disant : bien, ça vaudrait la peine de faire des analyses d'effets cumulatifs, là. Effectivement, c'est une préoccupation qui revient de façon assez récurrente.

975 Alors, je vous remercie pour votre mémoire.

M. MARC LESSARD :

980 C'est moi qui vous remercie.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci.

985 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bien entendu, tel que je l'ai mentionné il y a quelques instants, nous allons maintenant inviter les directeurs régionaux de santé publique. Le porte-parole principal est monsieur Jocelyn Lavigne.

990

Bonsoir, Monsieur Lavigne, à vous la parole.

M. JOCELYN LAVIGNE :

995

Je présente ce soir le mémoire qui a été préparé par quatre Directions de santé publique qui sont impliquées dans le projet. Les auteurs de l'étude sont monsieur Arbour, de la DSP de Chaudière-Appalaches, Christine Blanchette de la DSP de la Montérégie, Guy Lévesque et Karine Martel de la DSP de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

1000

Le plan de la présentation, quelques mots sur le rôle des Directions de santé publique. On a certains points, certaines préoccupations concernant les risques technologiques du projet ainsi que certaines préoccupations de choses qui entrent, disons, dans le plan de mesures d'urgence comme tel. On va vous parler de la qualité de l'eau potable. Il y a énormément de puits qui sont utilisés dans la zone du tracé; exposition au monoxyde de carbone lors du dynamitage; climat sonore; impacts psychosociaux aussi, et on va vous présenter, comme vous nous l'avez demandé, une comparaison entre le train-blocs et le pipeline pour le transport des produits pétroliers.

1005

1010

Le rôle de la Direction de santé publique, c'est d'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'elle juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin. Aussi, d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection.

1015

Au niveau des risques technologiques, il y a deux points qu'on voudrait, deux préoccupations qu'on voudrait vous mentionner. C'est l'évaluation des conséquences liées aux risques toxicologiques pour les produits pétroliers, ainsi que l'impact des effets dominos possibles.

1020

On a pris pour exemple l'essence, pour l'évaluation des conséquences liées au risque toxicologique. L'essence est un produit qui est inflammable mais qui est aussi toxique. Pour le volet inflammable, l'analyse de risque a été faite par le promoteur et je pense que l'étude a été bien faite. Dans les données que le promoteur a aussi mentionnées, on dit que l'ignition des produits pétroliers ne s'est produite que neuf fois seulement sur les 379 déversements reportés.

1025

Ce qu'on veut savoir, c'est lorsque ce produit-là est renversé mais qui ne s'enflamme pas, est-ce que les vapeurs d'essence peuvent amener des problèmes de santé chez des gens? Et on pense que oui, parce que les vapeurs d'essence, on va voir ici, là, les effets sur la santé causés par les vapeurs d'essence à différentes concentrations.

1030 Lorsque les concentrations sont plus basses, disons, on voit apparaître une irritation oculaire, alors que lorsqu'on se retrouve avec des concentrations dans l'air de 1 000 ppm et un temps d'exposition d'une heure, on voit apparaître en plus... l'irritation est plus importante à ce moment-là. On voit que les yeux, le nez, la gorge sont touchés et on voit apparaître aussi des symptômes d'intoxication au niveau du cerveau comme tel.

1035 Lorsque les concentrations augmentent autour de 10 000 ppm pour cinq minutes, on voit apparaître des étourdissements, état d'ébriété, coma. C'est un peu ces effets-là que certaines jeunes recherchent lorsqu'ils reniflent l'essence comme telle. Et on voit aussi que lorsque les concentrations dépassent 10 000 ppm, il y a des décès qui vont arriver rapidement.

1040 Donc, l'essence est un produit toxique et ce qu'on voudrait avoir c'est quelles sont les conséquences pour la population lors de ces déversements-là, quelles sont les zones d'impact qui sont produites, mais non seulement au niveau de la radiation thermique comme telle, mais aussi pour l'effet toxique de ce produit.

1045 Il y a aussi les effets dominos qui nous préoccupent. Le promoteur a mentionné la possibilité d'effets dominos sur les conduites adjacentes au pipeline Saint-Laurent. J'avais de la misère à voir combien il y avait de conduites qui passaient une à côté de l'autre, mais il semble qu'il y en a relativement beaucoup. On avait demandé que l'impact potentiel soit fait des effets dominos, et le promoteur a mentionné qu'il y a plusieurs conduites qui appartiennent aux autres entreprises, donc il ne connaît pas vraiment, ne peut pas le faire. Seulement, c'est clair que dans les conduites qui passent tout près, il y a d'autres conduites qui appartiennent au promoteur. Il y en a certaines qui sont louées. On sait que dans le nouveau projet, il y a deux conduites qui vont être utilisées pour transporter l'essence, entre autres, les produits pétroliers. Donc, minimalement on pense que les effets dominos devraient être estimés au moins pour ses propres conduites.

1055 Au niveau du plan de mesure d'urgence, on va vous parler du délai d'intervention, de la position des vannes de sectionnement et de la communication du risque.

1060 Le pipeline va couvrir une grande étendue, environ 245 kilomètres, alors qu'il y a deux équipes d'intervention qui sont actuellement à Montréal-Est et à Saint-Romuald. La question qu'on se pose c'est que s'il y a une fuite d'hydrocarbure qui se produit au milieu de ce trajet-là, c'est clair que pour l'une ou l'autre des équipes en place, le temps d'intervention va être relativement long. Et on demande que le promoteur mette en place une équipe d'intervention basée approximativement au milieu du tracé.

1065 Position des vannes de sectionnement : les distances entre deux vannes de sectionnement peuvent aller jusqu'à 30 kilomètres sur le parcours du pipeline. Si on imagine le contenu du pipeline sur une telle distance, ça représente une grande quantité de produits pétroliers. Ce qu'on demande, c'est que lorsque le pipeline passe à proximité de zones résidentielles, le promoteur devrait prévoir un sectionnement plus fréquent, donc la quantité de produit qui serait relâché serait moindre à ce moment-là, lorsqu'il passe à proximité de zones résidentielles.

1075 Communication du risque : le promoteur doit consacrer les effort appropriés en matière de communication du risque, afin d'informer la population se trouvant dans les zones d'impacts, à la fois sur les risques associés à la présence du pipeline et aussi sur ce qu'il doit faire si un accident se produit. Et ça, ça doit être répété tout le long de la durée de vie du pipeline parce que les gens oublient rapidement.

1080 L'eau potable : on pense que le promoteur devrait posséder à un inventaire et à une caractérisation de l'ensemble des puits municipaux privés et individuels à des fins d'approvisionnement et se trouvant dans la zone d'influence du pipeline. Ce qui fait qu'on va connaître la qualité de l'eau de ces puits-là et s'il arrive un accident, on va être capable de
1085 comparer avec ce qu'il y avait auparavant.

 Exposition au monoxyde de carbone lors du dynamitage : il y a un rapport qui démontre que l'utilisation d'explosifs à proximité de zones résidentielles peut-être une source d'exposition au monoxyde de carbone et que lors du dynamitage, le monoxyde de carbone peut migrer
1090 latéralement dans le sol et s'accumuler dans les résidences.

 Moi, je fais de la garde en santé environnementale à Montréal, et quand on est appelé, parce qu'il y a des cas d'intoxication au monoxyde de carbone, on va vite parce que c'est un produit qui est dangereux. Il est non détecté par les sens, les symptômes sont non spécifiques.
1095 Tout le monde a entendu parler des décès dans les voitures, et cetera.

 Donc, ce qu'on demande, c'est que le promoteur s'assure que l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport de l'IRSST, sur les actions à mettre en place par les entrepreneurs, soient suivies. On parle de mesures de prévention, des équipements de détection
1100 appropriés, incluant la mise en place d'avertisseurs de CO dans les résidences, commerces et tout, et l'information sur le comportement à adopter si les avertisseurs se déclenchent. Il y a aussi divers aspects techniques de la problématique qui sont couverts par ça.

 Climat sonore : durant la phase de construction, il y a des lignes directrices que le ministère du Développement durable Environnement et Parcs a produites – on vous les a mises en référence dans notre mémoire, et on demande que ces lignes directrices-là soient respectées.
1105

 Faire une vérification aussi au niveau des stations de pompage une fois que les installations vont être mises en services pour s'assurer que les niveaux sonores vont respecter les critères que l'on recommande là, qui sont d'un accroissement maximal de 3 dBa la nuit et 5 dBa le
1110 jour, par rapport aux bruits ambiants.

1115 Certains impacts psychosociaux, certains participants aux audiences du BAPE ont fait part de leurs inquiétudes et du stress liés au projet du pipeline. Il y avait des craintes reliées au risque d'accident, et je pense qu'on en a parlé tout à l'heure au niveau du plan de communication de la compagnie, mais il y a aussi des... on sent que les gens ne sont pas très à l'aise ou ne sont pas très contents des négociations d'entente dans un contexte où Ultramar pourrait ultimement recourir à une procédure d'expropriation en cas de désaccord.

1120 Donc, ce qu'on recommande, c'est que la commission propose des moyens ou des mécanismes de gestion des litiges pouvant survenir en cours de négociations entre le promoteur et les propriétaires fonciers, par exemple. Un exemple, un arbitrage indépendant.

1125 Dernier point, c'est une comparaison entre le train-blocs et le pipeline pour le transport des produits pétroliers. On a regardé quatre facteurs. C'est une étude assez rapide qu'on a faite, qualitative et tout, là, avec le temps qui nous était accordé mais je pense qu'on arrive à une assez bonne réponse.

1130 On a regardé la population exposée. Le pipeline, en général, va dans un milieu rural, donc très peu de gens qui se retrouvent dans les zones d'impact, si jamais il y avait un accident. Il faut dire, par contre, que le bout de pipeline qui couvre, qui passe à Montréal-Est, d'environ 2,5 kilomètres, lui, est vraiment tout près des résidences.

1135 Par contre, le train-blocs, lui, passe dans une vingtaine d'agglomérations, des grosses agglomérations où vraiment il y a beaucoup de monde, je pense à Longueuil et il y a d'autres villes ici qui ont été mentionnées auparavant par d'autres intervenants et il y a aussi le fait que ce train-blocs passe sur l'Île de Montréal elle-même. J'ai estimé grossièrement la distance qu'il parcourt puis ça doit être autour d'environ, je dirais, 40 kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

1140 Il contourne le Mont-Royal puis...

M. JOCELYN LAVIGNE :

1145 Oui, c'est vraiment... c'est une longue distance. On a regardé la fréquence d'accidents aussi, je pense que c'est des données que le promoteur avait amenées, là, les fréquences d'accidents par année pour les 250 kilomètres de transport à raison de 100 000 barils par jour, là, on voit que le pipeline, les accidents sont 0,09 par année. Et alors que pour le train-blocs, on estime que ce serait autour de 3,6. Donc, encore là, il y a vraiment une bonne différence entre les deux.

1155 On a regardé pour les décès, traumatismes au Canada. C'est des données pour trois ans, je me rappelle plus exactement les années, et ça ne tient pas compte des distances. Je veux dire, peut-être que les trains parcourent plus de distance que les pipelines, et cetera, mais même là on voit que le pipeline, pour ces années-là, il y a eu zéro décès et trois traumatismes, alors que pour

le – là, on ne parle pas de trains-blocs mais de trains – on parle de 114 décès et 211 traumatismes pour la même période.

1160 On a aussi regardé l'émission des gaz à effet de serre pour les deux moyens de transports, et le pipeline qui va fonctionner, je pense, à l'électricité par la suite, c'est vraiment très peu au niveau des ces émissions-là, alors que le train-blocs, on estime les émissions à plus de 36 000 tonnes.

1165 En conclusion, la présence de la population est nettement moins importante dans le corridor du pipeline, sauf pour la partie, comme je disais tout à l'heure, de Montréal-Est.

1170 Le pipeline présente moins de risque d'accidents et sera vraisemblablement un plus faible émetteur de gaz à effet de serre. Par contre, les améliorations dont on vient de parler doivent cependant être rapportées à ce projet avant que les DSP se prononcent sur son acceptabilité comme telle. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1175 Je vous remercie. Disons qu'il y a un point que j'aimerais discuter avec vous, mais la conclusion, de la façon dont vous l'avez rédigée, disons, me plaît beaucoup. Disons aussi que je voudrais plutôt en discuter devant vous, plutôt que vous voyiez dans un rapport, à l'effet que la commission est surprise.

1180 À l'intérieur de votre analyse, vous avez fait état de recommandations et en plus de ça aussi, vous faites état d'autorités gouvernementales responsables.

1185 Je vais débiter par la première notion. Dans mon esprit à moi, c'est que je vois trois, au niveau de ces aspects-là discutés, entre autres, je vois trois autorités gouvernementales responsables. Je vois le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, je vois le ministère de la Sécurité publique, notamment en ce qui a trait au risque, l'effet domino, et je vois le ministère, là, le M3S, le ministère de la Santé et des Services sociaux dont vous faites partie.

1190 Donc, dans ce premier aspect-là j'étais surpris de la façon dont que vous rédigez, c'est comme si vous n'étiez pas une autorité gouvernementale responsable. Est-ce que je peux avoir votre réaction première sur ce point-là? Je vais revenir sur le deuxième point, sur les recommandations.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1195 Oui. C'est quand on parle de... surtout lorsqu'on parle du risque technologique ou des plans de mesures d'urgence, le ministère qui a le rôle à jouer là-dedans, là, c'est vraiment le ministère de la Sécurité publique. Il y a une loi qui a été passée, il n'y a pas de règlements

1200 encore qui ont été proposés, mais c'est vraiment lui qui est le chef de file là-dedans. Je ne pense pas que la Santé publique puisse le remplacer. C'est vraiment son rôle à lui à ce niveau-là.

Pour les autres points, je ne sais pas si je pourrais revenir...

LE PRÉSIDENT :

1205

Parce que là vous parlez vraiment des effets dominos.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1210

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1215

Et dans cette section-là, vous mentionnez des autorités gouvernementales. Donc, ça veut dire que vous faites un reproche à vos collègues, si je comprends bien.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1220

Bien, un reproche... Nous, on aimerait avoir des règles beaucoup plus claires à ce niveau-là, parce que c'est comme si on arrivait à chaque fois devant le BAPE et il n'y a jamais de règles claires. Par exemple, on a parlé de Canterm tout à l'heure, mais il n'y a pas de règle qui dit, par exemple : non, vous ne mettrez pas... pour mettre un réservoir là, il faut qu'il y ait une certaine distance entre le réservoir et les résidences et... Il n'y a pas ce genre de règlement-là.

1225

LE PRÉSIDENT :

Nous comprenons ça, mais je suis un peu surpris de voir que vous vous excluez d'une autorité gouvernementale compétente. Vous comprenez?

1230

M. JOCELYN LAVIGNE :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1235

Je préfère vous le dire comme ça, parce que je ne préfère pas l'utiliser dans le rapport. Et c'est en lien aussi, dans les notions de recommandations aussi. De la façon que vous rédigez cela, vous dites : bon, la commission, on souhaite que vous soyez presque des courriéristes et aller transporter ça au ministre.

1240 La façon que je verrais ça dans ces affaires-là, bon, que ce soit n'importe quelle recommandation qui est ici, vous dites : notre position c'est ça et on recommande que le BAPE la colporte. C'est ça que vous nous demandez. Ça aussi, ça me surprend beaucoup. C'est comme si vous n'étiez pas partie prenante de l'analyse environnementale du projet.

1245 Nous, on peut faire état que la Direction de santé publique, on constate qu'elle veut ça, mais ce n'est pas nous. Ça ne veut pas dire qu'on est en désaccord avec ce que vous voulez, mais ce que je considère, ce qu'on considère c'est que vous avez votre responsabilité en tant qu'organisme gouvernemental qui participez à l'analyse environnementale du projet, de aussi manifester votre position.

1250 C'est bien que vous nous la transportiez. D'ailleurs, c'est pour ça que tantôt, j'ai dit tout à l'heure que j'aimais le ton final de votre dernier paragraphe de conclusion en disant : voici, nous, les DSP, voici ce qu'on pense et voici c'est quoi notre position. Que vous nous en fassiez état, très bien, mais que vous nous demandiez d'être un peu le porteur du courrier, je suis très surpris de la façon que vous avez rédigé certains points de recommandations.

1255 Je m'attendais plutôt à dire : nous, voici la position que nous allons faire valoir auprès du chargé ou de la chargée de projet du MDDEP à l'égard des effets dominos, à l'égard de tel autre point. Ça, à ce moment-là, nous, on peut en faire état. C'est évident qu'on peut la publiciser, et cetera, mais de là à dire que parce que vous le voulez, bien maintenant la commission va dire : bien vu que le DSP veut ça, nous on recommande ça. Ça me met mal à l'aise.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1265 Oui, mais ce n'était pas dans ce sens-là, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

1270 O.K. Mais c'est parce que de la façon que vous l'avez rédigé, là, c'est pour ça que je voulais tirer ça au clair plutôt que d'arriver dans le rapport du BAPE, le dire, à ce moment-là, bien là, vous n'avez pas la possibilité de réagir devant nous, parce que même nous, notre devoir de réserve fait qu'une fois qu'on a écrit un rapport, bien on a passé à d'autre chose et on ne fait pas de commentaires sur nos rapports. Ça fait que c'est pour ça que je préférais en discuter « live », comme on dit en bon français, immédiatement avec vous, pour enlever tout malentendu possible et de comprendre... De la façon que le BAPE aussi travaille, nous on fait nos propres analyses et on transporte, bien entendu, les positions des ministères mais il faut que les ministères les assument. Vous comprenez?

1280 Alors, nous, dans notre rapport, on va faire état de vos préoccupations mais en tant que position de votre organisme, vous comprenez?

M. JOCELYN LAVIGNE :

1285 Oui, oui. Quand on parle, par exemple... Prenons un exemple : le climat sonore. Moi, ce que je comprends, c'est que ce qu'on vous dit, nous, c'est que ça, ça devrait être fait par le promoteur et je pense que...

LE PRÉSIDENT :

1290 Regardez, indépendamment l'un de l'autre, on peut arriver à des conclusions similaires, bien entendu. Alors, ça pourrait dire que sans que vous n'ayez rien dit, la commission aurait pu analyser, disons, le bruit, puis arriver aux mêmes conclusions, disons. Présentons-le comme ça.

1295 Mais d'un autre côté, lorsque les ministères nous arrivent avec des positions, nous on en fait état en disant, bien – nous on s'adresse au ministre de l'Environnement, on dit : monsieur le ministre, ou bien maintenant c'est madame la ministre, on attire votre attention sur la future position prochaine que les DSP vont avoir en regard de certains aspects du projet. C'est un peu comme ça que les commissions procèdent.

1300 On ne peut pas non plus s'approprier les analyses des autres. Vous comprenez? On a des forces, nous ne sommes pas des spécialistes en santé, au BAPE, donc ça on ne veut pas s'arroger ces choses-là non plus. Alors, c'est pour ça que c'est bien comprendre le rôle du BAPE, mais c'est pour ça que je tiens à discuter de votre rôle aussi à vous. Nous, ça va nous faire plaisir de faire état de vos positions, mais comprenez bien que ce sont vos positions à vous. Il faut que vous les défendiez.

1305

M. JOCELYN LAVIGNE :

Oui, oui, tout à fait.

1310

LE PRÉSIDENT :

Vous venez en faire état devant nous mais je considère que vous avez une responsabilité, en tant que ministère qui participe à l'analyse environnementale du projet, de transporter vos positions au sein du MDDEP. On se comprend?

1315

M. JOCELYN LAVIGNE :

Oui, oui, puis au sein aussi du ministère de la Sécurité publique, là, aussi.

1320

LE PRÉSIDENT :

Eh oui, c'est ça.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1325 Mais ça, oui, on se comprend.

LE PRÉSIDENT :

1330 O.K. Donc, je voulais juste tirer ça au clair. Des fois, la façon qu'on peut rédiger le rapport pourrait être différente un peu, là, vous comprenez? On ne dira pas : bien, parce que le ministère nous recommande ça, voici notre avis. C'est ça que je veux tirer au clair.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1335 O.K. On n'est pas le ministère non plus.

LE PRÉSIDENT :

1340 Oui, je comprends. Mais vous êtes des fonctionnaires comme nous, c'est ça la réalité quand même, néanmoins. Mais je voulais tirer ça au clair, cet aspect-là. Je vais maintenant donner la parole à mon collègue, monsieur Lafond.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1345 Oui, bonjour. En fait, dans l'évaluation des conséquences liées au risque toxicologique, bon, il est mentionné, surtout à votre annexe A dans le tableau 6, que la concentration, une concentration supérieure à 10 000 parties par million peut provoquer, au bout de cinq minutes, un état d'étal, autrement dit le décès.

1350 Donc, pour avoir une concentration supérieure à ce 10 000 parties par million, quelle quantité d'essence faudra-t-il qui soit déversée dans l'environnement?

M. JOCELYN LAVIGNE :

1355 Je ne le sais pas, et c'est ce qu'on demande au promoteur de faire comme analyse. La seule chose que je pourrais vous mentionner, c'est que la limite inférieure d'explosivité est autour de 13 000, 14 000, si je me rappelle bien. Donc, ça veut dire qu'on serait dans la zone entre les limites supérieures et inférieures d'explosivité mais pour moi c'est difficile de vous le définir plus que ça. Je ne le sais pas quelle distance et on est... Des fois, ça peut être très surprenant.

1360

1365 Je pourrais peut-être vous parler d'un autre cas qu'on a eu, et qui est en cours durant toute la fin de semaine. Il y a un bateau qui a échoué tout près, pas dans le port mais tout près de Montréal-Est, juste en face de la rue Saint-Jean-Baptiste. C'est un petit pétrolier mais qui contient quand même 7 500 tonnes de benzène. Le benzène est comme l'essence, un produit à la fois inflammable et toxique.

1370 Donc, oui, comme l'essence, il peut exploser. Le bateau était très, très loin, si le feu avait pris, on se sentait quand même... il était à près de 900 mètres du bord de l'île comme telle. Mais ce que le ministère de l'Environnement a fait, c'est qu'il a aussi fait l'analyse de risque pour le risque toxicologique de ce produit-là, parce que lui aussi est un produit toxique. Donc, avec les deux, on est capable à ce moment-là de travailler et c'est très surprenant mais le ERPG2 pour, donc la distance utilisée en risque toxicologique en préparation de mesures d'urgence était de près de 450 mètres.

1375 Donc, c'est des distances quand même importantes. Et on se demande, avec l'essence... C'est la question qu'on se pose. On ne sait pas jusqu'où cette zone-là pourrait aller.

1380 Et ce qu'on trouvait un peu difficile aussi, c'est quand on lisait l'analyse de risque, c'était comme si dans neuf cas c'était dangereux mais dans les autres cas, ça ne l'était pas. Mais comme il est toxique on se dit : oui, oui, oui, il y a quelque chose là. Peut-être que la zone n'est pas très grande et à ce moment-là, tant mieux. Mais c'est ce qu'on demandait au promoteur de refaire comme travail.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1385 Parce que si je reprends votre exemple du bateau en question, bon, le benzène étant confiné à ce moment-là, il n'y peut-être pas trop de problème, mais est-ce qu'il faut que l'essence ou les vapeurs d'essence soient confinées pour en arriver à avoir 10 000 parties par million?

M. JOCELYN LAVIGNE :

1390 Je ne pense pas parce que quand le promoteur nous dit que ça va exploser ou que ça va s'allumer, il faut que ce soit en haut de 10 000 parties par million pour s'allumer parce qu'il faut que ce soit entre la limite inférieure et supérieure d'explosivité.

1395 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Mais je ne pense pas que le promoteur a déjà dit que ça pourrait exploser.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1400 Mais que ça pourrait s'allumer. Disons allumer.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1405 Disons qu'il pourrait y avoir une possibilité d'allumage, effectivement, mais ça prend quand même certaines conditions bien spécifiques pour qu'il y ait allumage. Et c'est pour ça que si on est en pleine nature, supposons par exemple qu'il y ait une rupture de la conduite entre La Présentation et Sainte-Madeleine, parce qu'on est ici dans la région de Saint-Hyacinthe et les gens de Saint-Hyacinthe connaissent bien le coin, premièrement, pour avoir une concentration,

1410 je présume, aussi forte que ça, je présume deux choses : qu'il y ait une rupture complète du pipeline, d'une part.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1415 Oui. Ou qu'on soit tout près, tout près.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Deuxièmement, qu'on soit relativement près, effectivement.

1420

M. JOCELYN LAVIGNE :

Oui. Oui, oui.

1425

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, c'est pour ça que je me demande, bon, la nécessité de faire cette étude-là que vous suggérez, finalement. Est-ce qu'on doit la faire sur l'ensemble du pipeline ou encore on la fait dans des endroits bien précis, c'est-à-dire strictement Montréal-Est dans ce cas ici?

1430

M. JOCELYN LAVIGNE :

Oui, c'est ça. Mais une fois qu'on le fait à Montréal-Est, normalement, bien là le projet a changé un peu. À Montréal-Est, c'était comme le même pipeline qui passait, maintenant c'est deux pipelines, il va peut-être y avoir une différence. Mais ce qu'on faisait, la première étude qui a été faite a été faite à Montréal-Est parce que c'est qu'il y a des gens, mais les mêmes zones d'impact existent tout le long du pipeline, là. Mais oui, il faut que Montréal-Est... Mais vous comprenez la préoccupation qu'on a, là? C'est que si c'est à Montréal-Est et que ça ne s'allume pas, on voudrait savoir quelles zones d'impact...

1440

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, juste en rapport toujours avec ça, est-ce que vous avez des références à nous donner, des études de risque de ce type-là? Parce que là on parle quand même d'une exposition à des fortes concentrations, on ne parle pas d'une exposition de mois de temps ou de semaines, on parle d'une rupture et ça s'épanche, jusqu'où il faut évacuer les gens. C'est la question qu'on s'adresse. Est-ce qu'il y a des études similaires qui ont été faites?

1445

M. JOCELYN LAVIGNE :

1450

Bien, même dans le document du CRAIM, là, je pense que quand... ils vont mentionner que si un produit, peut-être pas l'essence dans leur document, mais prenez l'exemple d'autres

1455 produits, et si le produit, je suis pas mal certain que ça va être écrit comme ça, que si le produit a à la fois des propriétés inflammables et toxiques, l'analyse de risque va être faite pour les radiations thermiques, les surpressions et le risque toxique.

LE PRÉSIDENT :

1460 Les surpressions, ça va.

M. JOCELYN LAVIGNE :

Et le risque toxique aussi.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Tant qu'il y a un risque d'ignition, c'est évident que là on dit : on évacue le périmètre.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1470 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1475 Mais est-ce que le périmètre, parce que la façon que je vois, de la façon que vous la posez, c'est : est-ce que le périmètre est suffisamment grand à ce moment-là, le périmètre pour risque de brûlures, par exemple, en tout cas la surpression ou s'il y a explosion, est-ce que c'est suffisant, si on ajoute à ça la préoccupation au niveau toxicologique?

1480 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Est-ce qu'on reste dans le même périmètre?

LE PRÉSIDENT :

1485 C'est ça la question que vous posez.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1490 Oui, c'est ça la question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1495 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Je vais revenir un peu à votre notion d'avoir une équipe d'intervention à mi-chemin, finalement, autrement dit à peu près vers à Drummondville ou possiblement à Saint-Hyacinthe, dépendamment où on pourrait se placer, mais à mi-chemin, en tout cas à mon point de vue, c'est plus vers Drummondville.

Compte tenu des faibles taux d'accidents ou d'incidents sur un pipeline, croyez-vous vraiment nécessaire d'avoir une équipe d'intervention là, puisque si on regarde les incidents, bon, on pourrait dire que sur le pipeline entre Saint-Romuald et Montréal, on pourrait peut-être avoir un accident ou un incident dans 25 ans. Donc, la nécessité d'avoir une équipe à temps plein qui ne feront rien finalement, ça entraînerait effectivement des coûts pour le promoteur mais plus que ça, ces gens-là seraient à toutes fins pratiques, là, des gens qui sont inutilisés dans la société. Parce qu'on ne peut pas se dire que une fois sur 24 ans c'est très dangereux. Par contre, est-ce que vous voyez que cette équipe-là pourrait être des gens qui feraient partie d'un service de pompiers d'une municipalité bien précise et aurait une entente avec Ultramar là-dessus?

1505 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Oui, tout à fait.

1515 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et la formation évidemment serait donnée par Ultramar. Donc, c'est plus dans cette optique-là que vous indiquez...

1520 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Oui, je suis très à l'aise avec ça, oui, tout à fait.

1525 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

D'accord.

1530 **LE PRÉSIDENT :**

J'aurais un dernier point à aborder. Moi, c'est sur votre recommandation 10 qui traite des mécanismes de litige.

Bon, on sait que lorsque les gens ne sont pas d'accord avec une offre, bon, on a vu le promoteur, lui, il était prêt, disons dans des cas d'évaluation de dommages ou de valeur marchande, il est prêt à défrayer des coûts raisonnables, contre vérifications, donc pour voir si on s'entend. Donc c'est un genre de mécanisme, déjà, d'une approche. Mais il existe déjà les tribunaux administratifs du Québec qui règlent les litiges et les tribunaux eux-mêmes sont enclins –

1540 parce que dans le fond, ils sont dans le même édifice que nous, au BAPE à Québec, entre autres – mais ils sont quand même enclins à essayer de voir, parce que très fréquemment lorsque les dossier sont inscrits au TAC, de toute façon, un très fort pourcentage, je ne peux pas vous dire lequel, je ne m'en souviens pas, mais il y a un très fort pourcentage qui ne se rend pas jusqu'à la décision.

1545 Parce qu'une fois que les gens sont forcés d'exposer préliminairement devant le TAC, bien là, beaucoup se rendent compte, des deux parties, là : bon, maintenant que les preuves sont exposées, on peut peut-être se parler. Ça aussi c'est un mécanisme qui permet d'éviter le recours ultime à la décision arbitrale.

1550 C'est pour ça que je suis un peu surpris, encore une fois... Si dans cette optique-là, il existe déjà les tribunaux administratifs du Québec, ça veut dire que là vous proposez une nouvelle structure parce que comme on dit, ce n'est pas propre à Ultramar, c'est propre au ministères des Transports, c'est propre à plein d'expropriations qu'il y a chaque année.

1555 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Dans ce cas-là, vraiment, on se fie à vous. Dans ce cas-là en particulier, parce que ça c'est en dehors de notre mandat de santé, puis ce n'est pas un domaine qu'on connaît... On ne connaît pas vraiment ce domaine-là, mais on se disait : il me semble qu'il faudrait... et ce qu'on dit c'est que c'est plus à vous qu'à nous, dans ce sens-là, parce que là ça dépasse la santé.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, on se comprend bien.

1565

M. JOCELYN LAVIGNE :

Dans ce cas-là en particulier, on se comprend bien.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, excellent. Moi, ça va.

1575 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Je comprends que, évidemment, vous vous intéressiez plus au milieu humain qu'au milieu agricole, dans le sens où dans votre recommandation 5, vous dites qu'il serait peut-être intéressant d'avoir plus de vannes de sectionnement dans des endroits où il y a une concentration de population.

1580 Mais sauf que s'il n'y en a pas peut-être en milieu agricole parce que, bon, règle générale, le tracé proposé par le promoteur passe de façon, presque à 90% en milieu agricole. S'il n'y a pas ces choses-là et qu'il y a un déversement, bien on vient de contaminer le sol arable qui est, par définition, la nature même du travail de l'agriculture, c'est son sol arable. Donc, c'est pour ça que je me demandais pourquoi vous privilégiez plus le côté humain que le côté agricole.

1585

M. JOCELYN LAVIGNE :

Bien parce que nous, on représente le ministère de la Santé, dans le fond.

1590

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui, je comprends.

1595

M. JOCELYN LAVIGNE :

1600 On représente la Santé. On ne peut pas commencer... disons, on pourrait se préoccuper, il y en a certains parmi nous qui se préoccupent beaucoup d'écologie, donc les oiseaux et... mais à titre d'expert, on n'est pas... peut-être que personnellement je pourrais venir et vous faire un mémoire personnel en vous disant ça, mais au niveau d'une certaine expertise au niveau de la santé, moi je me dis que le ministère de l'Agriculture puis le ministère de l'Environnement, c'est vraiment leur rôle de vous faire des recommandations sur ce volet-là en particulier et non pas à nous, et c'est vraiment la seule raison pour laquelle on...

1605

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Vous avez mis un stop.

1610

M. JOCELYN LAVIGNE :

On ne touche pas... on reste santé le plus possible, oui.

1615

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait. Je vous remercie, Monsieur Lavigne.

LE PRÉSIDENT :

Je préférerais utiliser le mot : de venir nous présenter leur position face à tel aspect. Alors, je vous remercie pour votre présentation.

1620 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Merci.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Alors maintenant nous allons faire une pause de 15 minutes. Donc, il est 20 h 45 passé, nous allons reprendre à 21 h 02 pour donner le 15 minutes, nous allons reprendre avec monsieur Denis Scott.

1630 **PAUSE**

LE PRÉSIDENT :

Alors nous pouvons procéder.

1635

M. MARTIN SCOTT :

1640 Bonsoir, Martin Scott. Je vais y aller d'un mémoire simple et court, ce serait la diffusion de deux reportages, deux extraits audio que je vous inviterais, on va regarder tout le monde en même temps, puis j'inviterais la commission, sans faire un jugement de... ça va vous permettre de voir ce qui nous tracasse.

LE PRÉSIDENT :

1645 Allons y.

(VISIONNEMENT D'UN EXTRAIT VIDÉO)

M. MARTIN SCOTT :

1650

Un autre extrait qui dure trois minutes, c'est concernant un bulletin de nouvelles, vous allez voir ça parle de la loi 229.

(VISIONNEMENT D'UN EXTRAIT VIDÉO)

1655

M. MARTIN SCOTT :

1660 J'aimerais reporter votre attention sur la dernière phrase, monsieur Martin, d'Ultramar. À cette époque, on parlait toujours du sud, sud-ouest du Québec, puis uniquement du Québec. Lorsqu'on leur a rapporté la preuve que c'était pour aller chercher le marché de l'Ontario en assemblée le 14 novembre, le discours a changé un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

1665 On a pu vérifier, disons, ce point-là abondamment en première partie, l'origine des marchés.

M. MARTIN SCOTT :

1670 Oui, mais en tout cas c'est simple, c'est comme ça. Je ne dis pas un mot, je reviendrai tantôt, on élaborera plus dans l'autre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

1675 Très bien.

M. MARTIN SCOTT :

Je vais laisser le temps à d'autres intervenants, puis vous l'avez vu.

1680

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1685

M. MARTIN SCOTT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1690

Nous allons maintenant inviter l'Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable, madame Nicole Loubert et monsieur Patrick Malboeuf. Bonsoir, Monsieur et bonsoir, Madame.

1695

M. PATRICK MALBOEUF :

Notre intervention porte principalement sur le rayon d'impact du projet à Montréal-Est, qui touche des résidences, le réservoir dont on a parlé un petit peu plus tôt, c'est-à-dire le R-215.

1700

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « La tenue des audiences publiques [...] »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] par les interfaces industrielles/résidentielles. »

1705 Pour le BAPE, c'est une question de cohérence. Comment le BAPE peut-il sanctionner un projet dont le rayon d'impact touche des résidences alors qu'il en rejette un autre dans une autre de ses commissions? Merci.

LE PRÉSIDENT :

1710 Très bien, je vous remercie. J'aimerais quand même faire une petite précision à votre point 3 : que le gouvernement du Québec instaure un moratoire sur toute construction. Vous vous inspirez du rapport 227, mais dans le rapport 227 le mot « construction » est remplacé par le mot « réservoir ». Donc, il faut quand même faire attention, il y a des nuances à faire dans ces questions-là, bien entendu, parce que le BAPE dans son rapport parlait, il était préoccupé
1715 particulièrement pour les réservoirs.

Tout à l'heure, on l'a abordé d'ailleurs aussi, précédemment, avec un participant de l'audience publique, la question du réservoir R-215 qui est existant, mais c'est important de faire la nuance.

1720

M. PATRICK MALBOEUF :

Donc, votre argument est : tant que ça ne concerne pas les pipelines, c'est ça?

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, pas que ça ne concerne pas les pipelines, mais sur l'analyse de risque il faut regarder, parce que si on prend seulement les aéroports, les gens sont à risque d'accidents majeurs si un avion tombe sur un quartier résidentiel, par exemple. Donc, c'est certain qu'on vit
1730 dans un milieu à risque. Maintenant, quels sont les endroits les plus à risque? Inévitablement, il faut quand même se référer aux probabilités et aux conséquences et surtout à savoir, est-ce que les plans d'urgence sont efficaces?

1735 **M. PATRICK MALBOEUF :**

Nous, on fait référence au rayon d'impact du réservoir 215 qui fait partie du projet.

LE PRÉSIDENT :

1740 C'est ça, il y a des nuances à faire. C'est pour ça que tantôt j'en ai fait une distinction par rapport au pipeline. Je ne dis pas qu'on ne se soucie pas du pipeline, mais il y a une différence de capacité d'entreposage, sur 50 mètres de pipeline, que sur un réservoir comme le réservoir R-215.

M. PATRICK MALBOEUF :

1745 Nous, on parle du réservoir. Bien que ce ne soit pas l'effet du projet actuel, on pense que ce réservoir déjà existant fait aussi partie de la portée des audiences du BAPE dans ce projet-là et que même s'il est existant, comme dans le rapport 227 du BAPE le soulignait, cette recommandation-là qu'il n'y ait pas de réservoir dont le rayon d'impact touche les résidences, ça doit s'appliquer aux nouvelles constructions mais aussi aux constructions actuelles.

1750

LE PRÉSIDENT :

Aux nouvelles... Par contre, la commission n'a pas demandé de fermer Montréal-Est, les industries de Montréal-Est.

1755

M. PATRICK MALBOEUF :

Elle a demandé à ce que les installations actuelles de la compagnie soient relocalisées afin qu'aucun réservoir ne touche des résidences.

1760

LE PRÉSIDENT :

Néanmoins, la commission n'a pas dit : on relocalise toutes les installations industrielles. Elle a dit : c'est un problème actuellement qu'il y a beaucoup de promiscuité entre les réservoirs et les résidences, mais la commission n'est pas allé dire : maintenant on ferme tout ce qui se passe à Montréal-Est.

1765

M. PATRICK MALBOEUF :

Ce qu'elle a dit, c'est que la compagnie Canterm devait déplacer ses installations actuelles.

1770

LE PRÉSIDENT :

Ses réservoirs projetés.

1775

M. PATRICK MALBOEUF :

Comment ça, ça peut s'appliquer à un projet et non pas à celui-ci?

1780

LE PRÉSIDENT :

Bien, la question est : est-ce que ça s'applique à l'ensemble des risques? Parce que est-ce qu'à ce moment-là, comme je vous dis, il y a des risques existants, comment on réagit face à ça? Parce que si quelqu'un, par exemple dans un aéroport, subit 10 fois plus de risque, qu'est-ce qu'on dit, on ferme l'aéroport de Dorval?

1785

M. PATRICK MALBOEUF :

1790 On ne parle pas d'aéroport, on parle de réservoir dans ce cas-là, des réservoirs pour la compagnie Canterm et de réservoirs pour ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1795 Oui, mais on parle de risque. Non, mais on parle de risque, là, peu importe le risque, c'est dire comment on gère tout ça ces affaires-là.

M. PATRICK MALBOEUF :

1800 Mais le BAPE est assez clair. Le rapport du BAPE 227 est assez clair.

LE PRÉSIDENT :

1805 Oui, je l'ai lu, j'étais relecteur du contrôle de la qualité, comme j'ai dit tout à l'heure, de ce rapport-là. Mais je crois aussi qu'il faut s'assurer d'être conséquent et lorsqu'on traite de dossiers aussi, il faut s'assurer d'une vision d'ensemble. Parce qu'il n'existe, par exemple, aucun droit acquis à polluer, pour personne, nulle part. Ce n'est pas parce qu'une activité est existante qu'elle a un droit acquis pour polluer par rapport à une nouvelle activité. Ça aussi il faut le pondérer.

1810 Alors c'est pour ça que je vous disais, parce que vous arrivez, puis les rapports du BAPE doivent être conséquents, mais si une commission ne peut plus analyser de façon autonome et indépendante aussi, c'est un autre bémol, qu'est-ce que ça donne de faire une nouvelle commission? Ça aussi, chaque commission examine les dossiers de façon indépendante, on refait l'exercice.

1815

M. PATRICK MALBOEUF :

1820 Donc, vous amenez la possibilité que cette commission n'en vienne pas aux mêmes recommandations par rapport à la proximité du réservoir, que le rapport 227 du BAPE?

LE PRÉSIDENT :

1825 C'est possible. Vous comprenez? Ça ne veut pas dire qu'elle ne le fera pas, mais ce que je veux dire, c'est possible que la commission arrive à une approche différente parce que chaque commission est indépendante et que même si une commission était faite des mêmes individus sur deux projets qui peuvent se rassembler, les mêmes individus pourraient arriver à des conclusions différentes d'un rapport à l'autre.

M. PATRICK MALBOEUF :

1830 Vous voyez là l'ampleur des conséquences que ça peut avoir?

LE PRÉSIDENT :

1835 Oui. Vous comprenez, mais ça je veux faire la nuance. Nous, on va faire une analyse indépendante, totalement indépendante du rapport 227.

M. PATRICK MALBOEUF :

1840 Qui ne tient pas compte des recommandations 227?

LE PRÉSIDENT :

1845 Tient pas compte, c'est que... comme je vous dis, j'étais relecteur mais je ne me sens pas lié par les recommandations du rapport 227 ni par aucun rapport du BAPE, parce qu'avant le 227 il y en a eu le 226 et d'autres aussi.

M. PATRICK MALBOEUF :

1850 Si le BAPE ne sent pas lié de ses recommandations précédentes, comment peut-on espérer que les municipalités ou même les gouvernements se sentent liés d'une décision à l'autre, alors qu'on a un problème de cohabitions résidentielle?

LE PRÉSIDENT :

1855 Écoutez, c'est l'indépendance des commissions. En tant que membre, on n'a pas le choix non plus. C'est qu'on nous demande d'analyser de façon indépendante et autonome les problématiques. C'est pour ça, là. Quand vous dites : étant donné qu'une commission du BAPE a déjà dit ça, les futures commissions n'ont plus le choix. C'est ça, je veux faire la nuance là-dessus.

1860 **M. PATRICK MALBOEUF :**

C'est la logique qui indique ça. Vous ne pourriez pas contredire, dire le contraire dans un autre rapport.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

1870 Non. Moi, on me demande de faire une analyse. Si je prends ce que les autres disent sans le vérifier, je n'ai pas fait ma job. Nous devons vérifier, indépendamment des autres commissions. Ça ne veut pas dire qu'on ne comprend pas ce que les autres commissions disent, mais notre rôle est d'examiner de façon indépendante. On est obligé. Si je dis : moi, je ne suis plus indépendant, bien ils vont dire : bien, change de job.

M. PATRICK MALBOEUF :

1875 Vous n'avez pas de dépendance par rapport aux autres rapports.

LE PRÉSIDENT :

1880 Oui.

M. PATRICK MALBOEUF :

1885 Un rapport 227 ne peut pas vous créer une dépendance par rapport à vos recommandations, mais vous devez en tenir compte. Ce sont vos collègues puis votre même administration qui ont fait ces recommandations-là, il serait incohérent d'aller contre eux.

LE PRÉSIDENT :

1890 Non, mais c'est ça. C'est ça que vous ne comprenez pas. Ce n'est pas la même administration. Chaque commission est indépendante. Je pourrais arriver dans un rapport du BAPE qui dit telle chose, moi, je pourrais être d'un avis totalement opposé sur un autre sujet.

M. PATRICK MALBOEUF :

1895 1900 Moi, ce que je vous amène, c'est que le problème actuel à Montréal-Est est exactement lié à cette attitude-là chez les acteurs. C'est qu'un acteur ne se sent pas lié par rapport à la décision d'un autre, ce qui fait en sorte que présentement un développement immobilier de 1 800 unités de logement va se faire dans le rayon d'impact d'une compagnie ou qu'un pipeline va avoir son rayon d'impact sur des résidences. Mais tant que les gens ne prendront pas en compte la position des autres, cette solution-là ne pourra pas arriver.

LE PRÉSIDENT :

1905 Ce que je vous dis, c'est que nous on nous demande de faire une analyse indépendante. On n'a pas le choix, là. J'ai accepté quand j'ai accepté l'emploi. Là, tu fais des enquêtes, tu établis une preuve. Ça ne veut pas dire qu'on ne regarde pas ce qui s'est fait avant, mais ça peut arriver qu'une commission du BAPE subséquente pourrait être en désaccord avec une commission précédente, parce que la commission...

M. PATRICK MALBOEUF :

1910

Alors ce que je vous demande dans ce cas-ci, c'est que ça ne soit pas le cas dans cette...

LE PRÉSIDENT :

1915

Écoutez, on va faire l'analyse du dossier. C'est ce que je peux vous dire. C'est des choses que nous regardons, mais nous ne pouvons pas nous engager à calquer le rapport 227. Je veux que ce soit très clair. Nous allons faire notre propre analyse. C'est simplement ça que je veux vous dire comme message, parce que vous dites : étant donné qu'il y a eu 227 rapports, à ce moment-là, on n'aurait plus besoin nécessairement de faire beaucoup de nouvelles commissions du BAPE, on a seulement qu'à prendre les 226 puis dire : ah, on dit, bien, on a fait 48 projets routiers, maintenant on va...

1920

M. PATRICK MALBOEUF :

1925

N'utilisez pas un argument démagogique, là, il s'agit d'utiliser une section de votre rapport provenant d'un autre et non pas de calquer, ce n'est même pas du le même projet.

LE PRÉSIDENT :

1930

Il n'y en aura pas. Je vous le dis qu'il n'y en aura pas. On va faire notre propre analyse indépendamment du rapport 227, comme du rapport Rabasca auquel vous faites allusion dans votre mémoire, ou du rapport Cacouna, on se comprend.

1935

Les commissions, on lit les rapports de nos collègues pour voir qu'est-ce qui arrive, à quelle conclusion, alors des fois on partage les analyses de nos collègues, des fois on ne les partage pas. C'est la réalité. Mais je ne vous dis pas qu'ici, je ne partage pas l'analyse du rapport 227. Je vous dis : nous, on fait une analyse indépendante du rapport 227. Sans ça, on ferait une photocopie du rapport 227 mais on ne ferait pas notre job.

1940

Je veux juste vous aviser de cela. Vous ne pouvez pas nous demander de nous lier à un rapport précédent. C'est simplement la nuance...

M. PATRICK MALBOEUF :

1945

Mais je vous le demande mais vous pouvez refuser.

LE PRÉSIDENT :

1950

Bien, je refuse, officiellement, là, maintenant. Vous comprenez? Sinon je ne fais pas ma job. Je veux juste, c'est cette nuance-là que je veux établir sur le rôle des commissions du BAPE. Très bien. Maintenant je vais donner la parole à mon collègue Monsieur Lafond.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1955 En fait, j'ai une seule question, toujours dans le point 3. C'est peut-être plus une question d'information que j'ai besoin. Vous parlez que le ministère de la Sécurité publique a annoncé la création prochaine d'un comité interministériel, cette annonce-là a eu lieu quand? Est-ce que c'est récent ou ça fait un an, deux ans, trois ans?

1960 **M. PATRICK MALBOEUF :**

Non, en fait, le comité interministériel, officiellement n'a pas encore été annoncé, mais parce qu'on a fait des représentations, on sait qu'il devrait être annoncé prochainement. Les travaux de ça ont commencé voilà quelques mois encore, les travaux pour le mettre sur pied. Maintenant, le vrai travail du comité commencera dans les prochaines semaines, prochains mois.

1965

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, il n'est pas opérationnel pour l'instant.

1970

M. PATRICK MALBOEUF :

Non. D'où la nécessité de lui donner le temps de faire ses travaux sans empirer le paysage d'ici là.

1975

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1980

La commission va vérifier, concernant ce comité interministériel, la commission va quand même vérifier son état d'activité pour voir s'il est effectivement actif ou non. Je pense que c'est un point important à vérifier, mais on va faire une vérification. On prend ça en note, et on va demander où les choses en sont du côté du ministère de la Sécurité publique à cet égard-là.

1985

1990

Moi, c'était le point que je voulais clarifier avec vous. Pour le restant de votre mémoire, comme je vous dis, c'est très clair, votre position, concernant vos objectifs qu'on considère légitimes, mais avec la nuance que vous ne pouvez pas nous demander de simplement calquer un rapport précédent du BAPE parce qu'un rapport a dit des choses qui faisaient votre affaires. Si le rapport avait dit des choses qui ne faisaient pas votre affaire, bien je suis convaincu que vous ne seriez pas ici ce soir en train de nous dire de calquer le rapport 227. Vous comprenez? Encore là, la nuance est importante à faire. Nous, on fait une analyse de façon indépendante du rapport 227.

M. PATRICK MALBOEUF :

1995 J'ai compris votre position mais on est en désaccord.

LE PRÉSIDENT :

2000 C'est ça, très bien. Je vous remercie.

Alors nous allons maintenant inviter monsieur Martin Scott. Maintenant, c'est officiel, Monsieur Scott.

M. MARTIN SCOTT :

2005 Rebonsoir.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2010 Si j'ai bien compris, Monsieur Scott, tantôt vous faisiez le mémoire pour votre frère, c'est ça?

M. MARTIN SCOTT :

2015 Oui, bien mon père. Denis, c'est mon père.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2020 Ah, votre père? D'accord.

M. MARTIN SCOTT :

2025 Au nom de la ferme ou au nom de... On a beaucoup de choses à dire, mais j'ai été mandaté au nom de la ferme ou Denis Scott.

Mon mémoire je l'ai titré : « Où est la vérité? » Je vais y aller de la présentation de l'auteur.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2030 **Début de la phrase à la page 1 : « Martin Scott : jeune agriculteur [...] »**

Fin de la phrase à la page : « [...] deux de mes voisins. »

J'en ai parlé tantôt, madame Saint-Pierre et un autre voisin qui est ici, puis il y a deux autres maisons aussi de l'autre côté de la rivière.

2035 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « C'est lors de cette première [...] »

Fin de la phrase à la page : « [...] est très conscient de son geste. »

2040 En résumé, l'annexe 1 ici, monsieur Bachand... je vais juste lire le premier extrait en gros.

2045 *« Le député d'Arthabaska, Claude Bachand, ne regrette en rien d'avoir « parrainé » le projet de loi 229 qui autorise Ultramar à recourir à la Loi sur l'expropriation pour construire son pipeline. – Entre guillemets : « Ce n'était pas un précédent, d'autres entreprises avaient déjà obtenu ce droit, d'ailleurs consenti par des gouvernements précédents. Et puis, c'est pour le bien commun, puisque tout le monde met de l'essence dans son auto », a-t-il déclaré. »*

2050 L'article est intéressant mais, bref, le dernier paragraphe c'est :

2055 *« Ceux et celles qui veulent joindre le député, monsieur Bachand, ces temps-ci, devront avoir conservé leur vieil annuaire du téléphone, parce que son numéro de sa résidence ne figure plus dans le nouveau. – Il cite : « Je l'ai retiré pour préserver la sécurité de ma conjointe et de mes enfants ».*

2060 Donc, j'en tire une conclusion qu'il est conscient de son geste de parrainer cette loi-là, bien il était... je reviens à l'instant, ça ne sera pas long, sur le deuxième point.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2060

Début de la phrase à la page 2 : « Deuxièmement, ce monsieur Bachant [...] »

Fin de la phrase à la page : « [...] mentionnant ce précédent? »

2065 L'annexe 1 que j'avais parlé tantôt, on mentionnait ce précédent.

2065

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2070 **Début de la phrase à la page 2 : « Monsieur Bachant mentionne [...] »**

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] lui est nécessaire. »

2075 Je souligne le petit mot « pour ne pas vous réveiller », ça l'a offusqué un petit peu le président, mais....

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2075

Début de la phrase à la page 3 : « Il mentionne également [...] »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] et de l'Est du pays. »

J'avais l'annexe 2 de fourni pour voir la preuve.

2080

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase : « Voilà l'erreur de monsieur Forget [...] »

Fin de la phrase : « [...] l'on vient de voir à l'émission La Facture. »

2085

On a dit la faute lourde c'est quoi : c'est ton pompiste qui est responsable. Mauvaise utilisation de la baguette de bois. Ça c'est l'extrait, la faute lourde, aussi, c'est l'article 14.74 du Code civil. La définition de la faute lourde qu'Ulramar nous servait tantôt.

2090

« Voyez maintenant l'impact auprès de l'assurance », bien portez une attention aux annexes 3. Les annexes 3, c'est l'annexe de la compagnie ProMutuel qui disait qu'une franchise peut passer de 5 000 \$ à 25 000 \$ que l'assuré doit payer en cas de réclamation en dommage matériel, puis le fait que ça peut doubler aussi, là, sans la lire au complet, mot à mot : la franchise, la police double puis la franchise passe de 5 000 \$ à 25 000 \$. Ça c'est un impact au niveau des assurances.

2095

Moi, personnellement, mon assureur n'a jamais voulu écrire noir sur blanc. J'ai dit : « On va simuler une fuite. – Ah, non, non, non, non. Non, non. – Regarde, c'est le temps avant, vaut mieux avant. – Non, non, on ne peut pas faire ça. – C'est qui? – Ah, ce n'est pas nous. – C'est qui? – C'est le BAC, le Bureau d'assurances du Canada, c'est ceux qui ont modifié le terme à force de se battre, deux ans à se battre, bien on a gagné un petit point : modifiez la définition...

2100

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Scott, je vais vous demander votre collaboration. Ça fait environ 15 minutes que vous avez débuté et vous êtes seulement à l'annexe 3 alors que vous voulez référer au moins à cinq ou six autres annexes dans votre rapport, je vais vous demander votre collaboration.

2105

M. MARTIN SCOTT :

O.K., accélérer un petit peu.

2110

LE PRÉSIDENT :

Il y a deux autres participants après vous.

2115

M. MARTIN SCOTT :

2120 O.K. Ce qui nous inquiète là-dedans c'est le fait, comme je vous le mentionnais tantôt, c'est de permettre de modifier la réglementation. Puis je vous avais déposé, je crois, à la première partie, l'annexe 3, ici, qu'au sens du Code civil : « Ainsi pourrait être considérée une faute lourde, le non respect délibéré des règles de sécurité décrites. »

2125 Ça fait que le fait de nous accorder, de nous permettre tel règlement, la journée où est-ce que viendra une fuite, qui viendra, comme on a pu le constater en première partie : bien, si une fuite survient en dessous du chemin ou à un pied, où on va se battre avec la municipalité : c'est chez nous ou dans la municipalité qui, la municipalité, elle, est régie par l'ONÉ, j'ai bien peur que l'ONÉ intervienne en disant que c'est facile à prouver que moi je n'ai pas respecté les règles et de me transmettre la faute. C'est le point qui nous inquiète le plus.

2130 Je vais sauter un petit bout. Dans l'annexe 6, on voyait, pour la première fois, on pouvait voir monsieur le premier d'Ultramar, monsieur Bernier, qui lui sort juste dans les grandes occasions, aller parler aux Chambres de commerce, Chambre de commerce de Montréal puis dernièrement on l'a vu aussi le temps que c'était les audiences publiques du BAPE à Plessisville, Oup! Il est ressorti, monsieur Bernier, mais devant la Chambre de commerce de Québec.

2135 Pourquoi que lui il vantait... encore, des propos contradictoires dans l'article qu'on pouvait lire ici?

2140 Mon annexe 7 c'était surtout le fait que si on regarde les dates; monsieur Pellerin, qui dévoile, dans « La Terre de chez nous » en date du 9 juin, il est au courant que le pipeline... bien je vais lire un petit bout :

2145 *« Le président de l'Union a fait état de pressions sur les territoires agricole et forestier pour l'installation d'équipements d'utilité publique : pipeline, puits d'eau potable, éolienne, sentiers de motoneige. »*

Il y a une erreur, ce sont tous des services privés. Motoneige c'est privé, pipeline, éolienne, c'est tout privé.

2150 L'autre erreur c'est qu'il est au courant, avant que la loi 229, et il le dit clairement dans l'article : « Monsieur Bachant s'en va déposer la loi 229. » Donc, quand dans le Journal des débats ils nous disent qu'ils ont rencontré l'UPA, je respecte mes collègues de l'UPA ici qui tentent du mieux de se débrouiller, de faire proposer un autre tracé, mais regarde, leur patron était au courant avant que la loi 229 arrive. Qu'est-ce qu'il fait ce patron-là? Bien nos résolutions sont toutes
2155 rejetées rendues plus haut.

Ça fait que ça, ce n'est pas normal. C'est pour ça que c'est ça qui chicotte un petit peu. C'est le syndicat, c'est mon syndicat, c'est mes avocats, c'est nos avocats qui ont tout pondu

2160 cette entente cadre là, mais ont mis des petites clauses pour nous accrocher bien comme il faut.
C'est ça qui est inacceptable.

Ça fait que donc dans ce cas-là, je fais quoi, moi, pour me défendre? C'est là qui est le problème.

2165 Si on vient à l'annexe 8 ici, bien l'annexe 8, il y a une experte en communication de l'UPA de Longueuil, elle qui a été nommée ici au 18 janvier 2007. Mais si on peut voir ici en annexe 9, elle était présente, c'est elle qui a écrit le communiqué ici au 31 octobre 2006.

2170 Cette dame-là, je m'amène à dire que dans... il y a une annexe 10 ici qu'on a fait une pétition demandant à l'UPA de faire un référendum. C'est beau de participer aux négociations, oui, mais c'est toujours nos terres qui sont en cause. La pétition ici, bien, on a ramassé, c'est ça, une centaine de noms demandant de faire un référendum. Ça l'a paru dans l'édition, dans deux journaux : L'Oeil Régional, l'édition du 23 décembre 2006, puis le Journal de Boucherville.

2175 Donc, ici dans cette édition-là, c'est marqué dans le texte, l'extrait, sous peu, il va y avoir des représentants de l'UPA pour aller reconforter ou... les deux agriculteurs inquiets. C'est qui qu'ils ont envoyé, la dame qu'ils ont envoyée ne connaissait pas l'experte en communication ici, qui elle dit qu'on n'est pas obligé de signer.

2180 Ça fait qu'il y a un petit manque, là. La responsable du dossier ne connaît pas la madame en communication, on se fie sur qui, nous autres, là. Là, il y a un petit manque là-dedans.

2185 Donc moi, ce que j'aimerais, c'est que l'UPA de Longueuil, cette dame-là qui dit : regarde, c'est à nous, vous n'êtes pas obligés de signer, j'aimerais peut-être qu'ils fassent la promotion en le disant publiquement, ils ont leur propre journal. Si vous avez regardé durant les audiences, monsieur Archambault durant une pause pipi, a passé un commentaire qu'il n'y avait pas beaucoup de média qui suivaient le dossier. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué.

2190 Ça m'amène à dire que mon annexe 11, ici, j'ai une belle annexe 11. Le titre c'est : « Pipeline Saint-Laurent, un dossier chaud », brûlant même pour Saint-Hyacinthe. Je vais vous inviter à aller faire, peut-être ce soir si vous êtes à l'hôtel ou sur Internet, allez voir sur le site du courrier de Saint-Hyacinthe. Cliquez sur le mot « Archives », vous allez voir, sur six ans d'archives, il manque une date. Il n'y a pas le 24 août 2005, la date de cette parution.

2195 Ça, ça me chicote un petit peu. Ce que je mentionnais là-dedans, c'est que je parlais de l'apPAF, je dévoilais un peu ce que j'ai dit tantôt. Qui a le pouvoir de faire ça? C'est une de mes questions.

2200 Il y a une autre annexe qui avait paru ici, une autre de mes lettres, c'était : « Soyez toujours gentils avec ceux qui jouent au loto 6/49 ». Elle a passé dans le même journal du 23 novembre 2006. Donc, tantôt vous cliquerez sur le 23 novembre, qu'est-ce que vous allez voir? C'est impossible d'ouvrir cette page. Pour ne pas que j'en fasse une affaire personnelle, vu que j'ai passé le message à une soirée de l'UPA, puis le lundi, le site s'est mis à jour parce qu'il a été

2205 bloqué trois mois de temps, au 9 décembre, le temps de penser à ne pas mettre deux trous sur le même sujet, là, il y a trois semaines qui ne s'ouvrent pas.

2210 Ça fait que six ans d'archives, il y a trois semaines qui ne s'ouvrent pas, dont ma lettre, il y a celle ici du 24 août qui est toujours barrée, j'ai fait l'exercice cet après-midi avant de venir vous parler. Donc, qui est-ce qui a le pouvoir de faire ça? Ça c'est une question qui me chicote beaucoup.

2215 Dans mon annexe 12 ici : « Soyez toujours gentils avec ceux qui jouent au loto 6/49 », je disais qu'Ultramar a bien retenu le principe de cette publicité qu'on voyait, parce qu'ils étaient beaucoup tétéux. Je ne sais pas si vous voyez présentement les annonces qu'ils donnent du... un Journal de Montréal à tous ceux qui vont faire le plein, donner des bons rabais à profusion. C'est ça que je disais là-dedans, puis surtout dans notre coin. Du moment qu'on brasse un petit peu, ils passent par derrière nous. C'est sûr qu'ils ont le pouvoir, qu'ils ont le moyen.

2220 Moi, avec mes lettres ouvertes, je demande la charité. Mais eux, quand ils payent des pleines pages pour dire pas tout à fait la vérité, bien je comprends le principe. Ça fait que ça c'est mes lettres à moi.

2225 Pour en venir ici, dans mon mémoire, à une solution, proposer une suggestion, c'est que l'annexe 14, lors d'une soirée d'information, le 14 novembre, ici, on avait l'UPA Longueuil ainsi que Ultramar étaient là pour nous dévoiler l'entente cadre, je leur ai proposé de négocier avec le ministère des Transports. C'est plus facile en exproprier juste un que 700, mais pas la totalité des 700, mais on s'entend qu'il y en a plusieurs qui sont prêts à se rendre en expropriation.

2230 Le lendemain, c'était à Varennes, toujours les mêmes personnes. Le surlendemain à Saint-Eulalie, puis ils se font dire à chaque soir la même chose. Bien là, il y a une lettre qui est sortie ici de monsieur le président du coin, Jacques Corriveau, de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, qui reprend mes propos. Mais c'est sûr que venant de nous, une petite association qui se défend, les faisant passer par l'UPA, peut-être ça peut passer mieux. Sauf que le même monsieur, ce que j'ai dit à monsieur Bergeron aux soirées d'information du BAPE, ce que
2235 je trouvais bizarre, ce même monsieur-là, Jacques Corriveau, il était assis devant moi puis il n'a pas dit un mot durant les soirées d'information. Puis dans son patelin, pourtant, les gens qui s'interrogent, c'est à lui à les défendre, il n'a pas dit un mot.

2240 En tout cas, c'est une solution, là, le but de l'association l'apPAF, un projet comme ça, vous en avez entendu beaucoup dans les premières présentations, dans les premières parties, vous en attendez, vous allez en entendre encore : un pipeline comme ça, quand il y a des fuites, je vous ai fourni mes fuites ici, il y en a plusieurs de joints à... toutes en 2006, sauf une, la dernière, en 99, c'est récent.

2245 Les fuites de pipeline, avec ce que vous avez vu tantôt, bien moi c'est pour ça que
regardez, au début de tout, la première réunion à Saint-Julie, je leur ai offert de passer
gratuitement au bout de ma terre, du long du Esso, c'est là que ça a parti. Le Esso, il y a un
pipeline là qui ne sert plus. J'ai dit : « Passez là, je ne vous charge pas une cenne. » Ma position
est toujours de même, là, parce que les MRC qui sont venues hier déposer et l'UPA, oui, ils ont
2250 compris un petit peu plus la logique, sauf que le tracé, pour contourner la ville, c'est toujours chez
nous à la pleine longueur de la terre puis on retransverse par foreur directionnel. Ça ne règle pas le
cas, là, vous comprenez?

Ça fait que ça, oui. La logique est là mais nous sommes... il y a des victimes de la loi 229
et c'est nous autres. C'est pour ça que la façon de la loi 229, avait-on vraiment besoin de la passer
2255 comme ça, en sournois? Possiblement que non, parce que l'Office national de l'énergie on s'est
longuement parlé là-dessus... Regarde, tous nos droits son là. Ça fait que vous allez probablement
ajuster votre mémoire en conséquence.

Si je peux faire une conclusion là-dessus, dans une lettre aussi, mon annexe 4, qui était
2260 dans le... j'ai réussi un autre coup d'éclat, passer dans leur propre journal : « L'UPA, qu'est-ce que
l'UPA? Est-ce un parti politique, un syndicat ou mère Térésa? »

Bien, la question se pose parce que, oui, c'est un gros parti politique. Un syndicat, bien ils
ne respectent pas les règles de base du syndicalisme, puis tout comme mère Térésa, je concluais
2265 en disant que, oui, ils sont les deux à la défense des pauvres, sauf que mère Térésa n'a
probablement jamais abusé de son pouvoir.

Mais ce qui est intéressant là-dedans, dans l'édition, si on regarde les dates, dans mon
courrier de dernièrement, mère Térésa est de plus en plus populaire. Regardez, il y a 11
2270 demandes de mère Térésa de faveurs. Demandez au public ici, mère Térésa est là.

Je ne sais pas si c'est la coïncidence, sauf que je vais vous demander, la commission, vu
qu'on a demandé les noms des gens qui ont écrit l'entente cadre puis on n'est pas capable d'avoir
de réponse, j'aimerais, mais qu'ils vous la donnent, la réponse, comparez si les initiales ici
2275 correspondent aux gens de l'UPA qui ont fait l'entente cadre, s'ils demandent une faveur auprès de
mère Térésa. Ça marche? Je vais vous laisser là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2280 Alors, Monsieur Scott, nous vous remercions pour votre mémoire. Bien entendu, il y a un
point où nous ne voulons pas revenir, c'est la question de l'ONÉ, nous avons abondamment
discuté de ce point-là en première partie.

M. MARTIN SCOTT :

2285 Elle est fatigante, cette question-là!

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bien, ce n'est pas tout à fait certain que je ne reviendrais pas là-dessus.

2290

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien je laisse aller monsieur Lafond.

2295

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais non, en fait, c'est parce qu'on lit dans votre mémoire que l'UPA et Ultramar se sont permis de modifier la loi de l'ONÉ en permettant aux agriculteurs de travailler le sol à 40 centimètres, alors que l'ONÉ ne le permet qu'à 30.

2300

M. MARTIN SCOTT :

C'est ça.

2305

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Est-ce que ce n'est pas plus avantageux de travailler à 40 qu'à 30?

M. MARTIN SCOTT :

2310

Non, non, non, Monsieur.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2315

Pour quelle raison?

M. MARTIN SCOTT :

2320

Parce que moi, là, un pipeline, vous l'avez vu monsieur Ferland ce qu'il a dit... monsieur Forget, ce qu'il a dit tantôt, il a dit : écoutez, quand le journaliste lui a posé la question : « Donc, le ministère des Ressources naturelles ce qu'il vous demande, on peut conclure que ça ne vaut pas grand-chose. » Le petit sourire en dit long. Parce que moi, un pipeline, je ne prendrai pas le risque de passer dessus avec un 10 roues dans le sillage puis l'abatteuse parce que je le sais que...

2325

Dans le courrier d'aujourd'hui, il y a 75 fuites d'aqueducs. Là, j'en ai sauté un bout de mon mémoire, vous l'avez sûrement lu, j'ai parlé d'une fuite qu'il y a eu dernièrement, on parle de fuites d'aqueducs. À chaque fois qu'on parle de ça : non, non, on ne compare pas. C'est exactement ce qu'il faut comparer.

2330 Parce que je disais, moi, à .6 mètre, à .9 mètre en dessous du chemin. Vous regardez l'état des routes au Québec, ça fait différent des autres. Vous le savez. Bon bien, moi, le tuyau en dessous... de mon expérience puis de mes ancêtres, je peux m'en servir. Je n'ai pas de cravate, je n'ai pas été à l'école, vous comprenez? Mais je peux m'en servir. Du sol dans la grosse glaise, je sais qu'est-ce que ça fait le gel puis le dégel, quand il fait moins 30 deux semaines de temps puis il n'y a pas de neige. Au printemps, là...

2335 Le tuyau en dessous du chemin, le monsieur, le maire de ma ville quand je lui parle de ça : non, non, il ne faut pas comparer. Bien, regarde, compare le chez nous, parce qu'il comprend un bout, il n'en veut pas chez eux, il veut de l'argent mais c'est chez nous. Vous comprenez? Non, non, il veut son 58 000 \$ par année mais il veut l'avoir chez nous, c'est dangereux chez eux. C'est ce que l'UPA dit, les MRC ont dit, ils se sont entendus comme ça, proposez un nouveau tracé. C'est chez nous pareil tout le temps. Je suis peut-être haïssable, mais regarde, c'est chez nous pareil. Je suis quelqu'un pareil, là. C'est justement ça.

2345 Ça fait que le fait de passer dessus à 40 centimètres, moi... Non, non, je ne veux pas jouer dessus. C'est pour ça que je ne veux jamais faire affaires avec monsieur d'Ultramar. Il y en a qui veulent plus loin, allez-y.

2350 Je ne veux pas me rendre au tribunal, c'est ça qui vient brimer mes droits. C'est beau le Tribunal administratif du Québec, mais le Tribunal de l'ONÉ, il est différent pas mal. Ça, je le comprends ce bout-là. Ça fait que le Tribunal administratif du Québecm je ne veux pas me rendre, parce que ça fait deux ans qu'ils me font perdre du temps. Ça fait deux ans que je mets beaucoup d'énergie là-dedans. On se défend. C'est à nous autres à défendre le tracé proposé présentement.

2355 Si vous faites votre rapport en conséquence, mais regarde, tenez compte de ce que je vous dis. Vous m'avez fait part de... oui, vous avez un côté humain, sauf que, on l'a dit, c'est monsieur Béchart. Aujourd'hui, je pense qu'il vient de débarquer monsieur Béchart, c'est Nathalie Normandeau. Ce n'est pas grave, une autre dame qui vient de tomber à l'Environnement, c'est le principe.

2360 Monsieur Béchart, je me souviens très bien la journée qu'ils l'ont amené là pour déloger monsieur Mulcair, j'ai une autre cassette pour me justifier, quand il a passé à l'émission Larocque Auger. Monsieur Béchart, la première journée dit : oui, oui, au Mont-Orford; dit : oui, oui, a Cacouna puis Rabaska, puis il dit : oui, oui, à tous les projets qui n'ont pas d'allure. C'est ça. Vous comprenez?

2365 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2370 Bien, en tout cas, je ne le sais pas. Je vais vous arrêter, parce que premièrement Rabaska, le rapport n'est pas encore remis, ça fait que ça me surprendrait qu'il y ait quelqu'un qui puisse émettre un oui, et dans le cas de Cacouna, la décision gouvernementale n'est pas encore prise. D'ailleurs c'est mon collègue Michel qui a présidé la commission.

M. MARTIN SCOTT :

2375 Bon, bien c'est pour ça que ça prend... Sauf que ce qui a été dit dans l'émission Larocque Auger, monsieur Béchart il était en faveur de ces projets-là. Vous comprenez? Ça fait que la décision... J'espère au moins avoir confiance en votre travail. Au moins, permettez-moi ça, là, d'avoir un petit peu confiance, parce qu'on est rendu au pied du mur. Je vous l'ai parlé l'autre fois. Vous comprenez?

2380 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

On va faire notre analyse, comme mon collègue a mentionné précédemment à quelqu'un d'autre, et vous lirez notre rapport, j'espère, avec intérêt.

2385 **M. MARTIN SCOTT :**

L'intérêt elle va toujours suivre, ne soyez pas inquiet de mon intérêt.

2390 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait, merci, Monsieur Scott.

LE PRÉSIDENT :

2395 Merci, Monsieur Scott.

M. MARTIN SCOTT :

Merci.

2400

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter messieurs Sylvain Michon et Claude Roger de la municipalité de la Paroisse de La Présentation. Bonsoir Messieurs.

2405

M. SYLVAIN MICHON :

Je vais vous faire une présentation sommaire de notre mémoire. En fait, je vais vous le lire parce qu'il n'est pas long, on est allé au plus simple.

2410

Alors, je suis Sylvain Michon, je suis conseiller municipal et à ma droite Claude Roger, il en est le maire de la municipalité de La Présentation.

2415 D'ailleurs, vous avez parlé un petit peu tantôt de La Présentation, les deux terrains industriels que vous avez parlé sont à côté de chez moi, et la machinerie mur à mur c'est vrai mais le monde agricole va tellement pas si bien que ça que la machinerie agricole, ils ont des grands terrains puis ils ont de la place en arrière. Ne vous en faites pas pour ça.

LE PRÉSIDENT :

2420 Mais 100 pieds de large pour les travaux.

M. SYLVAIN MICHON :

2425 Oui, ils ont de la place en masse. Vous savez qu'on va devoir y passer pareil nous autres aussi, là.

LE PRÉSIDENT :

2430 Mais c'est pour montrer qu'il y a encore des obstacles à ce tracé alternatif là. C'est simplement pour dire... peut-être qu'il est le meilleur, à ce stade-ci, nous ne le savons pas mais il y a quand même des inconvénients.

M. SYLVAIN MICHON :

2435 Alors, j'en comprends que vous avez déjà lu notre mémoire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2440 Oui, c'est ça, effectivement.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2445 On a lu votre mémoire puis on est allé sur place, d'ailleurs. Ça fait que la commission va fouiller. On fouille, n'oubliez pas ça.

M. SYLVAIN MICHON :

2450 Alors, je vais le relire quand même.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez y aller.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2455 **Début de la phrase à la page 3 : « Le territoire de la municipalité [...] »**
Fin de la phrase à la page 5 : « [...] des municipalités est nécessaire. »

Et en annexe, vous avez la carte.

2460 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, Messieurs. J'aimerais revenir sur le point du 1.90 mètre.

M. SYLVAIN MICHON :

2465

Six pieds.

LE PRÉSIDENT :

2470

Bon, à plusieurs reprises, on voit, certains demandent deux mètres mais pourquoi les normes nationales disent .6 mètre. Si on avait affaire à un organisme comme l'Office national de l'énergie, eux, si quelqu'un arrivait à .7 mètre, il y aurait un millier de projet à .7 mètre, tous les projets seraient autorisés, parce qu'eux ils se basent sur la norme minimale de .6 mètre. Pourquoi, on devrait aller à 1.9 mètre si les experts disent que .6 mètre c'est suffisant? C'est ça que la

2475

M. SYLVAIN MICHON :

2480

Et comme vous l'avez dit ce soir, Monsieur votre honneur, Monsieur le président, nous sommes une zone agricole. Nous vivons au milieu, au cœur d'une zone agricole. Je suis moi-même agriculteur et un pipeline, qui peut être considéré comme potentiellement dangereux, se doit d'être, pour moi, le plus profond possible. Il se doit de passer sous la majorité des fossés de drainage, des tuyaux de drainage souterrains et encore plus profond en dessous de nos routes. Six pieds, c'est un commencement, deux mètres ça serait mieux, je vous le dis, trois, tant qu'à moi.

2485

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

2490

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Votre drainage est à combien, juste pour... vu que vous êtes agriculteur?

M. SYLVAIN MICHON :

2495

De profond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui.

2500

M. SYLVAIN MICHON :

Ça joue de environ 14 pouces – je vais vous le dire en pouces – de 14 pouces à 9 pieds.

2505

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

À 9 pieds?

2510

M. SYLVAIN MICHON :

Oui. Les principaux, les collecteurs, qu'on appelle, qui sont les drains... ils sont plus creux. Les puits de drainage sont plus creux.

2515

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

2520

J'aimerais ça avoir des précisions, parce que je ne suis pas familier avec les travaux des municipalités. Alors, à la page 4, quand vous dites : « Plus tard, les membres du conseil municipal ont appris que les représentants de la compagnie Ultramar avaient contesté notre Règlement suite à ce délai, ce qui rendait caduc notre projet de règlement. » Est-ce que vous pourriez me donner des précisions à ce sujet?

2525

M. SYLVAIN MICHON :

Oui. Dans la révision de nos règlements, on se doit de cibler des zones. On ne peut par interdire une activité, mais on doit la cibler et lui dire qu'elle peut passer dans telle ou telle zone ou pas dans l'autre.

2530

2535

À ce moment-là, on était en train de refaire nos zones, de refaire notre réglementation pour être conformes au schéma d'aménagement de la MRC, et on avait décidé qu'un oléoduc comme ça passerait dans les zones... le meilleur chemin possible étant celui de ces zones-là qui longent l'autoroute. Parce que nous on a eu un délai, parce qu'il y a eu des correctifs à apporter, parce qu'on travaille avec les aménagistes de la MRC dans ces cas-là et tout le tralala, il y a eu un délai d'un mois, et c'était juste un mois, parce que l'avis de motion a été donné, disons, si vous voulez, soit un mois trop vite ou on a adopté le Règlement, un mois trop tard. Ce qui rend aux yeux de la loi, j'imagine, notre modification caduque.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., dans ce sens-là.

2545 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Sauf que vous pouvez la reprendre, n'est-ce pas?

M. SYLVAIN MICHON :

2550 Non, parce que maintenant c'est un projet. On ne peut pas modifier un règlement pour contrecarrer un projet.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2555 Non, mais sans modifier... Non, je ne vous parle pas de modifier un Règlement pour contrecarrer, sauf qu'étant donné qu'il y a eu un délai, bon, qui explique que le Règlement est rendu caduc, sauf que vous êtes toujours en processus de révision. Il n'y a rien qui vous empêche de revoir ça, non?

2560 **M. SYLVAIN MICHON :**

Sauf qu'il n'est pas applicable dans le projet présent.

LE PRÉSIDENT :

2565 Il y a comme un droit acquis.

M. SYLVAIN MICHON :

2570 On se doit de fonctionner sur l'ancien Règlement qui n'avait aucune précision là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2575 C'était clair. Je ne sais pas si vous avez assisté aux autres séances de l'audience publique, lorsque nous étions dans le secteur de Beloeil, les trois MRC, les Maskoutains, Lajemmerais... sont venues présenter le fameux tracé dont vous faites allusion. La commission à ce moment-là a dit : bon, on n'a pas l'étude d'impact, la commission va essayer de se pencher sur ce point-là pour voir de quelle façon on pourrait en venir à faire faire un exercice, un, de comparaison, de façon équitable, pour faire ressortir les avantages de chacun des tracés, c'est-à-dire le tracé d'Ultramar versus le tracé proposé par les MRC, parce qu'à ce stade-ci, comme j'ai
2580 fait allusion tout à l'heure, bon, il y a le tracé proposé, la contre-proposition, mais on n'a pas

d'étude d'impact et, surtout, faite sur la même base que celle d'Ultramar, et peut-être même que la base faite par Ultramar, la base d'analyse aurait à être modifiée éventuellement aussi.

2585 Mais comme je vous dis, une situation en disant : il faut essayer de trouver une façon de procéder qui apparaît la plus neutre possible et transparente possible pour faire une véritable évaluation corporative, pour faire ressortir les avantages d'un tracé par rapport à un autre, c'est un peu la situation dans laquelle on se retrouve actuellement.

2590 Vous, de votre côté, quel genre de mécanisme, compte tenu de votre proposition, ici, que la zone de passage l'oléoduc... C'est quoi le mécanisme que vous voyez pour faire la lumière correctement sur les avantages de votre tracé par rapport à celui d'Ultramar? C'est parce qu'on convient que votre point de vue, c'est ça, mais il reste, ce serait quoi le bon mécanisme pour vous, pour être certain que le bon exercice est fait?

2595

M. SYLVAIN MICHON :

Mais est-ce que vous nous demandez notre façon d'avoir évalué le meilleur tracé?

2600

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, mais vous, vous avez votre position, mais pour convaincre... Parce que j'ouvre une parenthèse : le ministre, nous, on fait un rapport ou on donne des avis, mais celui qui doit prendre la décision c'est la nouvelle ministre, elle doit... bien, pas une décision, mais fait une recommandation. Donc elle, il faut qu'elle aille tout l'éclairage. Il faut qu'elle soit convaincue qu'un tracé est meilleur que l'autre. Alors quelle est la façon de faire idéale dans votre esprit pour s'assurer que l'exercice est bien fait et de façon convaincante?

2605

M. SYLVAIN MICHON :

2610

Bien je vais le faire au moins en deux points : le premier point ça va être le secteur agricole. Si on a à défendre ce que nous recommandons, soit de longer l'autoroute : l'autoroute existe depuis les années 60, 62, 63 et tous les réseaux de drainage sont tous faits en fonction qu'il y a un chemin de transport, il y a un lieu de transport qui est l'autoroute. Si vous mettez – il y a déjà un pipeline, qui est le pipeline Esso qui est là, tous les drainages souterrains ou de surface ont été faits en fonction qu'il y avait ce pipeline-là. Donc, si vous passez exactement au même endroit ou à peu près, on sait que la bande va être plus large, mais ça n'affectera pas nos réseaux de drainage ou très, très peu. Même, ce serait gagnant pour la compagnie Ultramar parce qu'il y aurait beaucoup moins de réparations à faire.

2615

2620

D'ailleurs, ils le disent dans les informations qu'ils nous ont offertes, ils vont en faire de la réparation. Moi, je ne suis pas d'accord avec leur façon de faire mais ils vont en faire. Puis je m'attends que quand ça va être fait, ça va être assez bien fait.

LE PRÉSIDENT :

2625

Ça c'est un argument, d'ailleurs, que je trouve intéressant, pertinent. Mais disons, vous, vous donnez cet argument-là et disons qu'Ultramar, lui, donne d'autres arguments. C'est quoi la façon de bien voir? Parce qu'à un moment donné, il faut trancher et c'est quoi la façon de faire pour s'assurer que c'est tranché de façon équitable et assez claire? Quel mécanisme vous proposez? Par exemple, il y des gens qui nous ont dit : bien il pourrait y avoir une personne neutre, un médiateur, par exemple, qui pourrait examiner toutes ces questions-là puis de poser des questions aux tenants de chacune des options.

2630

Vous, vous voyez ça comment? Parce qu'à un moment donné il va falloir colporter quelque chose quelque part, comment ça va se faire?

2635

M. SYLVAIN MICHON :

Je vais commencer par finir ma première réponse, la deuxième partie : c'est la partie résidentielle.

2640

Si ça passe à La Présentation dans le cœur du village, dans un 100 mètres de chaque côté – je suis allé les compter, donc ce n'est pas une super méthode intelligente peut-être – mais je suis allé compter les maisons, et il y a plus de maisons à La Présentation qui vont être bordées que celles de Saint-Hyacinthe et de Beloeil réunis. Mais ça, ce n'est pas la meilleure façon, je comprends. Mais qu'est-ce que vous voulez que je vous dise. Vous voulez qu'il y ait une méthode à faire, qu'ils la fassent la job, Ultramar. Ils ne l'ont pas faite parce qu'ils avaient déjà, à mon avis, ils avaient déjà ciblé de longer les lignes électriques.

2645

LE PRÉSIDENT :

2650

Non, mais c'est ça que je veux savoir. Vous, vous dites, de votre point de vue, c'est à Ultramar à reprendre ses devoirs. Mais qu'est-ce qu'on dit, nous? On dit : bon, le tracé fait des mécontents et on dit à la ministre : on vous suggère de redemander à Ultramar, ou on dit : il faut impliquer tout le monde dans ce dossier-là, non seulement Ultramar.

2655

M. SYLVAIN MICHON :

Bien, moi, je croyais qu'une commission, comme le Bureau d'audiences publiques en environnement veillait à faire la lumière sur les différentes positions qui sont là. Si nous, nous vous demandons aujourd'hui de présenter à la ministre notre position, à tout le moins, parce que nous sommes les gens du terrain, c'est nous qui vivons là. C'est monsieur Scott ou monsieur Pépin ou monsieur Pilon ou peu importe, ils sont tous des gens qui habitent là, qui ont eu l'expérience déjà d'un premier passage, de deux avec l'autoroute, vous me demandez un mécanisme pour aller la faire, la job. Mais moi je l'ai fait à ma façon. J'ai regardé ce que c'était.

2660

2665

LE PRÉSIDENT :

2670 C'est ça, votre point de vue, mais le promoteur peut être d'un point de vue différent. Il peut y avoir d'autres acteurs qui ont des choses différentes à dire. Comment on fait la lumière, la vérité, comment on la fait sortir?

M. SYLVAIN MICHON :

2675 Bien, c'est un petit peu ce que j'explique. Nous, on a rencontré tous les gens. On a participé à tous les comités possibles et on a assisté aux réunions de l'apPAF, que ça soit Claude ou moi. Moi, j'ai été à l'UPA. On a fait partie du comité technique des trois MRC et on prend une position en fonction d'un site de moindre impact. Vous me demandez comment faire la job?

LE PRÉSIDENT :

2680 Oui, mais on n'a pas la preuve qu'il est de moindre impact. À ce stade-ci, on ne le sait pas. Oui, il y a des arguments intéressants à évoquer, mais je ne le sais pas.

M. SYLVAIN MICHON :

2685 La seule preuve que je peux vous donner c'est que les gens sur le terrain, les gens qui vivent là vous recommandent de présenter un site de moindre impact, qui pour des gens de terrain...

LE PRÉSIDENT :

2690 Ça, je ne le sais pas. Mais j'ai des gens qui sont venus nous présenter des mémoires, qui étaient inquiets de l'alternative.

M. SYLVAIN MICHON :

2695 Alors, je le comprends.

LE PRÉSIDENT :

2700 Qu'est-ce que leur dit à ces gens-là? Donc, il faut en tenir compte de leur avis. Comment on fait pour faire la lumière du meilleur tracé, faire ressortir les avantages? C'est évident vous, vous êtes confiant. Si vous dites le tracé le meilleur, bon, vous avez le droit d'être confiant, mais...

M. SYLVAIN MICHON :

2705

Ah, non, je ne vous ai pas dit que le tracé était meilleur, je vous ai dit que c'était un site de moindre impact.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2710

Mais peut-être que le tracé de moindre impact pour certaines personnes mais les nouvelles personnes qui seront impactées, qu'est-ce qu'elles en pensent? Est-ce que vous les avez consultées?

M. SYLVAIN MICHON :

2715

Absolument, puis elles ne sont pas tous d'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2720

Bon, qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là?

M. SYLVAIN MICHON :

2725

Vous choisissez un site de moindre impact.

LE PRÉSIDENT :

2730

Mais on ne le sait pas.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

On ne le connaît pas. Il faut travailler pour le connaître, n'est-ce pas?

2735

M. SYLVAIN MICHON :

Donc, qui pourrait nous le dire si ce n'est pas le Bureau?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2740

Bien, c'est ça qu'on vous demande.

M. SYLVAIN MICHON :

2745

Et si la compagnie Ultramar ne veut pas l'étudier ou le faire...

LE PRÉSIDENT :

2750 À date, ils ne veulent pas, ils ne l'ont pas étudié. Et nous, on n'a aucun pouvoir pour demander des études à Ultramar. Le seul qui a ce pouvoir, il y a une personne et c'est la ministre. Elle, elle a le pouvoir de demander des études additionnelles. Alors, qu'est-ce qu'on lui dit à la ministre?

M. SYLVAIN MICHON :

2755 Vous lui dites que dans la région de Saint-Hyacinthe, la municipalité, la MRC, les citoyens ont recommandé comme site de moindre impact, le passage de l'emprise Esso le long de l'autoroute 20.

LE PRÉSIDENT :

2760 Et comment elle va vérifier le fait?

M. SYLVAIN MICHON :

2765 Bien elle va faire sa job. Elle va demander à qui de droit.

LE PRÉSIDENT :

2770 Mais elle peut demander une étude additionnelle au promoteur?

M. SYLVAIN MICHON :

Monsieur Germain, si j'étais le ministre de l'Environnement, je le demanderais.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce serait quoi la façon idéale?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2780 Et si on arrive en bout de ligne que ce n'est pas le tracé de moindre impact, qu'est-ce qu'on fait? Est-ce que vous allez accepter la décision?

M. SYLVAIN MICHON :

2785 Ah, bien, ils pourraient décider que c'est l'autoroute 40 entre les deux travées.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2790 O.K. Peu importe que vous preniez l'autoroute 20 ou l'autoroute 40 entre les deux travées, qu'est-ce qu'on fait pendant un an de temps avec le trafic?

M. SYLVAIN MICHON :

2795 Je ne comprends pas votre question.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2800 Bien écoutez, le promoteur, pour travailler, a besoin d'au minimum 100 pieds. Ça veut dire qu'à toutes fins pratiques, il y a une travée complète...

M. SYLVAIN MICHON :

2805 Donc, vous avez compris que c'était un petit peu une blague, mais l'autoroute 40 il y a large entre les deux travées.

2810 Si on regarde l'autoroute 20, nous savons, nous avons entendu le ministère des Transports qui refuse de permettre un peu de travailler, en tout cas pas beaucoup, sur son emprise. Nous vous avons suggéré l'emprise Esso, elle est déjà là, elle est donc de moindre impact. Je comprends que les gens... il y en a qui ne seront pas satisfaits puis d'autres, nous c'est ce qu'on vous recommande.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2815 Oui, mais ça que je vous dis. Est-ce que si c'est prouvé que ce n'est pas celle de moindre impact, acceptez-vous de dire : O.K., on y va avec un autre tracé?

M. SYLVAIN MICHON :

2820 Est-ce que vous voulez mon opinion personnelle? C'est impossible.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

2830 Mais on veut quand même essayer de voir que l'exercice qui serait fait serait équitable et convaincant. Je ne doute pas de votre parole, mais il faut quand même faire un exercice qui va démontrer que le tracé que vous proposez est le meilleur. Mais si vous êtes si convaincu, bien vous n'avez pas de doute face à l'issue de l'exercice mais il faut faire l'exercice quand même.

M. SYLVAIN MICHON :

2835 Donc, il faudra que la ministre à ce moment-là fasse une commission, décrète une commission d'étude sur le site de moindre impact, si on ne veut pas le demander à la compagnie Ultramar.

LE PRÉSIDENT :

2840 O.K. C'est des suggestions qu'on cherche, la meilleure façon de procéder.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2845 Merci, Monsieur.

M. SYLVAIN MICHON :

2850 Oui. Est-ce qu'on peut s'attendre à ce que la commission va mettre dans son rapport que la Municipalité s'oppose à son projet au cœur du village et le long de la ligne Hydro? Est-ce que vous allez le marquer, ça?

LE PRÉSIDENT :

2855 Oui, mais écoutez, on ne peut pas vous dire qu'est-ce qu'on va mettre exactement dans le rapport.

M. SYLVAIN MICHON :

2860 Non, non, je ne vous demande votre position, mais est-ce que ça va être clairement marqué dans le rapport que nous nous opposons au passage Hydro?

LE PRÉSIDENT :

2865 Ça c'est indéniable. Mais ce qu'on cherche maintenant à dire c'est quelle est la façon de procéder qui pourrait être garante de la meilleure solution possible.

M. SYLVAIN MICHON :

2870 Alors, fort probablement qu'une commission d'enquête indépendante sur les différentes alternatives proposées.

LE PRÉSIDENT :

On en prend note.

2875 **M. SYLVAIN MICHON :**

Je dis « probablement ».

LE PRÉSIDENT :

2880

Je vous remercie.

M. SYLVAIN MICHON :

2885 Je peux être disponible, si vous voulez. Merci.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Messieurs.

2890

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2895 Nous allons maintenant inviter notre dernier participant qui est la ferme Gérard Rainville et fils incorporée, donc, j'appelle madame Louise Savoie ainsi que madame Martine Rainville.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2900 Bonsoir, Mesdames.

MME MARTINE RAINVILLE :

2905 Bonsoir. Je suis Martine Rainville, je suis copropriétaire avec mes parents de Ferme Gérard Rainville, donc je présenterai le mémoire au nom de la Ferme.

2910 Donc, pour commencer, c'est ça, en avril 2005, le 25 avril 2005 nous avons été à la première rencontre qu'Ultramar avait faite ici même à Saint-Hyacinthe, à l'Hôtel des Seigneurs, pour prendre note qu'il y avait un projet d'Ultramar, qu'il y avait le projet de l'oléoduc dans la région de Saint-Hyacinthe. Nos terres ont été ciblées pour faire le tracé privilégié. Donc, on est près de la rivière Yamaska, donc c'est chez nous qu'ils veulent traverser la rivière comme on peut dire. On a les... ça fait que c'est ça. Excusez-moi...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2915

Prenez votre temps, on n'est pas pressé. On a tout le temps puis on comprend que ça peut être difficile parfois de parler devant des gens quand on n'est pas familier, on vous comprend très bien, Madame.

2920

MME MARTINE RAINVILLE :

Merci. Donc, le tracé privilégié par Ultramar passe au milieu de nos terres. C'est sûr que ça ne fait pas notre affaire parce que justement ça coupe en plein milieu. Ils ont décidé de suivre un tracé aérien au lieu de suivre un tracé linéaire aux champs.

2925

Les pylônes d'Hydro-Québec, c'est sûr que c'est un tracé, c'est en ligne, mais les pylônes un à côté de l'autre, ça se contourne bien, ces choses-là, mais s'ils rajoutent un pipeline en plein milieu, à côté, nos champs vont être séparés en deux. C'est sûr, lors des travaux ça va compliquer l'accès aux champs, ces choses-là. Puis après ça, quand les travaux seront terminés, la terre, c'est sûr c'est vivant, ça bouge, avec le temps ça finit toujours par... Ça va être long avant que ça revienne comme avant, si ça revient comme avant. C'est sûr parce qu'au milieu, c'est sûr qu'on passe plus souvent, c'est différent. Les travaux, ce n'est pas pareil comme s'ils passeraient à l'emprise Esso. Ça va être de moindre impact, c'est officiel.

2930

2935

Si je fais une ligne au milieu de ma feuille, elle va paraître bien plus que si je la fais dans le haut de ma feuille. C'est comme ça qu'on voit, là, que ça va brimer nos activités agricoles. Puis on est là pour défendre nos terres. Ce n'est pas parce qu'on en a beaucoup puis qu'on est peu de producteurs agricoles, qu'eux autres, parce qu'ils sont plus gros que nous autres, qu'ils peuvent passer, décider de passer là, comme ça leur tente, comme on peut dire.

2940

C'est sûr qu'ils ont des comptes à rendre mais on leur a posé plusieurs questions. On est allé aux réunions, ces choses-là, mais il y a toujours des questions sans réponse. On a plusieurs... C'est ça.

2945

MME LOUISE SAVOIE :

Moi, qu'est-ce que je peux dire, dans l'emprise Esso, comme il avait été recommandé, s'ils voudraient là... au début, à un moment donné, dans leur rencontre, ils nous disaient qu'un tuyau de 16 pouces, ils l'utiliseraient pas à pleine capacité. S'ils prenaient le tuyau déjà existant puis essayer de le remplir lui, là, puis faire le transport là-dessus, on ne sait pas qu'est-ce que ça pourrait leur donner à leur bout.

2950

2955

Je n'ai pas fait les calculs. J'aurais aimé avoir plus de temps pour monter un mémoire. Ce soir, j'ai ma fille qui m'assiste pour présenter le mémoire, je la remercie beaucoup, mais c'est sûr, tous les agriculteurs, on manque de temps. On n'a pas assez d'énergie à consacrer là-dessus comme eux autres, ils peuvent passer le temps plein là-dessus, là, sur ce dossier-là.

Ça fait que là, en bon français, là, moi qu'est-ce que je peux vous dire là, j'en ai comme raz le pompon, c'est clair? Je suis tannée d'en entendre parler, j'en ai une « écoeurite » aiguë. Si vous avez des questions, j'aimerais mieux passer aux questions.

2960

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord.

2965

LE PRÉSIDENT :

Très bien, Madame. Soyez sans craindre, la commission sait... on ne peut pas demander à des simples citoyens ou des petits exploitants, là, de mettre des millions de dollars dans des études d'impact ou des contre-expertises, c'est évident ça. Ce que les commissions cherchent souvent, bien c'est des gens qui connaissent bien leur milieu et nous donnent des indices ou des indications sur lesquelles les commissions peuvent travailler.

2970

Les commissions du BAPE non plus n'ont par le moyen de contre-expertiser des études d'impact en plus de ça, parce qu'une étude d'impact peut coûter des millions de dollars à faire et contre-expertiser, bien ça peut coûter des millions de dollars à faire aussi.

2975

Alors, tout le monde est pris un peu dans la même problématique. On a un petit peu plus de moyens que les citoyens, et encore une fois ce n'est pas à nous à faire les études à la place des autres, mais nous quand même on est payé pour le faire. Donc, on peut mettre un peu plus de temps sur ces questions-là et de faire un bout de chemin à partir de ce que les citoyens ou les exploitants nous apportent. On se comprend bien.

2980

Donc, on est sensible à tout ce que les gens viennent nous dire et on essaie de départager : O.K. ça c'est un enjeu; ça c'est important, il va falloir en traiter, il va falloir développer ça et voir si le travail est bien fait ou si c'est convaincant ou pas ou dans quelle direction il faut aller. Soyez assurée de ça, notre travail c'est de faire ça avec nos moyens à nous aussi, comme je le disais.

2985

Monsieur Lafond?

2990

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui, j'ai peut-être quelques questions. Dans le mémoire, c'est mentionné que vous étiez inquiet pour votre puits. Est-ce que c'est un puits artésien ou un puits de surface?

2995

MME LOUISE SAVOIE :

C'est un puits artésien.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3000

À quelle profondeur est-il? Grosso modo, là, mais si vous le savez tant mieux, si vous ne le savez pas, ce n'est pas plus grave. C'est parce que je l'ai toute bue, c'est ça que mon collègue me dit.

3005

MME LOUISE SAVOIE :

Je sais que j'en ai un qui est 54 pieds. Ça, je le sais qu'il y en a un qui est à 54 pieds.

3010

MME MARTINE RAINVILLE :

Parce qu'on en a deux.

3015

MME LOUISE SAVOIE :

Parce qu'il y en a un pour la ferme puis il y en a un pour la maison. Celui de la maison, je l'ignore mais celui de la ferme, je sais qu'il est à 54 pieds.

3020

LE PRÉSIDENT :

54 pieds, O.K.

3025

MME LOUISE SAVOIE :

Oui.

3030

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Maintenant, à quelle distance ces puits-là se trouveraient du tracé, en fait, du tracé de l'oléoduc? Est-ce que c'est à 10 pieds ou à 250 pieds ou 300 pieds?

3035

MME LOUISE SAVOIE :

C'est plus ou moins... c'est plus 300 pieds, là, un peu plus que 300 pieds. Mais il faut penser aussi que si supposons il y aurait un bris ou quoi que ce soit, là, ça, ça va se propager dans la terre. La veine, d'où est-ce qu'elle part, on ne le sait pas, ça là. La veine d'eau, là, ça c'est partout dans la terre. Où est-ce qu'elle est au juste, je ne le sais pas.

3040

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Règle générale, si votre puits est 154 pieds...

MME LOUISE SAVOIE :

54 pas 154, 54.

3045

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3050

O.K., 54 pieds. Donc c'est quand même relativement proche, sauf qu'il y a quand même une bonne quantité de terre entre les deux. Puis ça dépend toujours aussi de quelle façon, si jamais il y a une fuite, de quelle façon l'essence ou le produit qui est dans l'oléoduc à ce moment-là va migrer, parce que souvent ça migre de façon très, très, très lente, et ça ne veut pas nécessairement dire... Donc, le promoteur peut s'en rendre compte probablement plus facilement et procéder tout de suite à la décontamination.

3055

Mais encore là, selon des statistiques, il semblerait qu'il y ait très peu fuites mais je comprends que vous ayez une inquiétude de ce côté-là, puis c'est tout à fait normal que vous en ayez une parce que ce n'est pas des choses avec lesquelles vous êtes familières, finalement.

3060

MME LOUISE SAVOIE :

3065

Bien, il y a déjà eu un camion qui avait reviré sur le côté dans le rang chez nous, puis il n'y en avait pas eu quasiment de déversement, puis ils avaient creusé assez profond pour être capables de tout ôter le sol contaminé. Ça fait que là, si ça, là, ils s'en rendent compte un peu plus tard, ça ne veut pas dire que ça n'aura pas le temps de descendre, là. Jusqu'à quelle profondeur, on le sait pas.

3070

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord, je comprends votre inquiétude là-dessus. Bon, vous avez mentionné également que si jamais dans l'éventualité où le projet se réalisait et qu'il y aurait des travaux de construction, cela pourrait vous occasionner des difficultés supplémentaires pour cultiver finalement le reste de votre terre, parce qu'elle sera coupée en deux. Bon, ces difficultés-là sont à l'effet que vous ne pourrez pas travailler ou quoi?

3075

MME MARTINE RAINVILLE :

3080

Bien, c'est parce que vu que la terre va être séparée en deux, il va y avoir une partie de chaque côté, ça fait que ça va être plus difficile pour nous autres. Puis après ça, bien on ne sait pas comment dame nature va nous envoyer des précipitations. Ça fait que c'est sûr qu'il risque d'avoir plus de... on va passer plus fréquemment sur cette parcelle de terre-là, donc si on risque de se caler ou quoi que soit avec la machinerie, on sait que la machinerie, quand on en a plus grand, bien elle est plus grosse, plus lourde, puis ces choses-là. Donc, c'est le genre de difficulté qui peut survenir.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3085

O.K. Puis quand vous dites que l'oléoduc va brimer votre production agricole pour les prochaines années, on pense à quoi à ce moment-là?

MME MARTINE RAINVILLE :

3090

Bien brimer dans le sens que c'est sûr que ça va diminuer. Comme on disait, s'il passe à la place d'Esso, c'est dans le bout de la terre. C'est sûr que les rendements au bout, c'est toujours moindre qu'au milieu du champ. Donc, en passant en plein milieu, bien c'est sûr que les rendements vont être affectés, puis ça va...

3095

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et le promoteur s'est quand même engagé, là, bon, peut-être à défrayer cette perte de rendement, qu'est-ce que vous en pensez?

3100

MME MARTINE RAINVILLE :

Bien, c'est sûr qu'ils vont compenser, mais après ça il y a la vanne de sectionnement. Ils disaient dans les plans, qu'ils ont marqué, qu'elle était supposée être chez nous. Donc, nous autres on va avoir le pylône, on va avoir la vanne de sectionnement, on va avoir... ça va être des contournements, puis là bien avec les... c'est justement la machinerie, bien quand on a un semoir... bien, c'est plus difficile à faire des contournements avec la moissonneuse batteuse puis ces choses-là.

3105

3110

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parce que la vanne de sectionnement, c'est quand même, c'est une bâtisse qui n'est pas tellement grande, donc si elle est au début, parce que si on traverse la rivière... vous êtes situés sur la rivière Yamaska, n'est-ce pas?

3115

MME MARTINE RAINVILLE :

Oui.

3120

MME LOUISE SAVOIE :

Oui.

3125

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, vous restez sur le chemin du Rapide-Plat, c'est ça?

MME MARTINE RAINVILLE :

Oui.

3130

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, si la traverse se fait, donc en fait la vanne de sectionnement devrait être à proximité probablement du chemin du Rapide-Plat...

3135

MME MARTINE RAINVILLE :

Oui, c'est ça.

3140

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais est-ce qu'il y a possibilité de vous entendre finalement avec le promoteur, pour dire : bon bien, écoutez, je préférerais que ce soit localisé à cet endroit-là, parce qu'en termes de fonctionnement et d'opération de ma terre, ça va aller beaucoup mieux avec mes équipements, c'est-à-dire mon tracteur, ma moissonneuse batteuse, et cetera. » Ça dépend toujours de ce que vous cultivez aussi, je n'en ai aucune idée.

3145

MME LOUISE SAVOIE :

Proche du chemin, ça va être assez difficile parce que ça se trouve sur l'emprise de l'Hydro, et l'Hydro n'accepte pas de vanne de sectionnement sur leur terrain. Ça, ça avait été bien dit, ça, à un moment donné. Même, je me souviens qu'aux audiences à un moment donné, j'avais envoyé une question sur Internet, je leur demandais la capacité portante du tuyau de 16 pouces à 1,2 mètre. On n'a jamais été capable de me répondre.

3155

J'avais envoyé le poids d'un tracteur, si on pouvait circuler dessus, de long en large. Ça, ils ont dit : « Il faut qu'on voit le tracteur, il faut savoir le nombre de roues que le tracteur a. » Je pense qu'à un moment donné, on a eu plein de questions qu'on a envoyées et des réponses très, très restreintes.

3160

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord. Moi, je n'ai pas d'autres questions.

3165

LE PRÉSIDENT :

C'est tout pour moi aussi. Alors, on vous remercie.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3170 On vous remercie, Mesdames.

MME LOUISE SAVOIE :

C'est beau.

3175

MME MARTINE RAINVILLE :

Merci.

3180

LE PRÉSIDENT :

Nous vous remercions.

3185 Alors, c'était les derniers participants pour cette soirée. Nous avons été informés que deux personnes désiraient faire part à la commission de l'intention d'un droit de rectification. Je vais inviter tout d'abord madame France Beaudry de l'UPA à s'avancer ici à la table. Bonsoir, Madame.

MME FRANCE BEAUDRY :

3190 Bonsoir. La rectification je ne la ferai pas ce soir, je vais attendre de voir la transcription pour voir si j'ai bien entendu. Ce serait sur deux points. Alors, si en lisant, il n'y a pas lieu de rectifier à ce moment-là, j'écrirai à la commission pour voir... Je vais attendre de voir le texte. Ça peut prendre combien de temps à peu près?

3195

LE PRÉSIDENT :

Bien, on parlait peut-être de la semaine prochaine pour les transcriptions. Là, on est mercredi, donc vers la fin de la semaine prochaine, ça irait. Donc, aussitôt que...

3200

MME FRANCE BEAUDRY :

Bon. Aussitôt qu'on l'aura, dans les jours qui suivront, on enverra la rectification.

LE PRÉSIDENT :

3205

Nous, on va essayer de les mettre en ligne aussitôt que nous les aurons.

MME FRANCE BEAUDRY :

C'est ça, merci.

3210

LE PRÉSIDENT :

Très bien, j'en prends note.

3215

Alors, maintenant nous allons appeler monsieur Louis Bergeron de Ultramar. Bonsoir, Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

3220

Monsieur le président. Effectivement, nous aurons des rectificatifs à présenter par écrit. J'ai une petite inquiétude parce que lorsqu'on a discuté hier à Beloeil du délai pour la réception des transcriptions, je vous ai mentionné que c'était absolument essentiel d'obtenir les transcriptions et que par la suite on aurait besoin d'à peu près une semaine. Donc, je maintiendrais à peu près le même échéancier pour la suite de ce qui arrivera suite à ce soir pour les rectificatifs.

3225

LE PRÉSIDENT :

O.K. Nous en prenons note.

3230

M. LOUIS BERGERON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3235

Je vous remercie. Alors, ceci met fin à cette soirée d'audience de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'Ultramar. La commission indique qu'elle va poursuivre ses travaux la semaine prochaine à compter du 23 avril à 19 h, nous allons être à Princeville au 555, Saint-Jacques Est, alors au Complexe hôtelier Du Pré. Bien entendu, les gens qui le désirent sont les bienvenus à assister aux audiences qui sont toujours publiques.

3240

Normalement à Princeville, nous devrions être en Web diffusion. Alors, ceux qui ne peuvent se déplacer et qui ont Internet, alors je vous invite à suivre les travaux de la commission en mode audio seulement, nous ne sommes pas diffusés en vidéo. Mais néanmoins, vous pouvez quand même suivre une certaine partie des travaux.

3245

Alors, nous allons poursuivre les audiences, c'est prévu être donc le 23 avril et nous continuerons le 24 avril en après-midi ainsi qu'en soirée.

3250 Sur ça, je vous souhaite une bonne fin de soirée. Je voudrais quand même faire une vérification avant de fermer complètement, étant donné que nous quittons la région. Je veux être certain que je n'oublie aucune mention antérieure du discours de fermeture, parce que normalement nous le faisons une seule fois et étant donné que nous allons fermer officiellement la deuxième partie de l'audience la semaine prochaine, donc pour la clôture...

3255 Donc, je vais vous faire le rappel que nous avons un maximum de quatre mois pour faire le mandat, c'est-à-dire que le rapport doit être remis à la ministre au plus tard le 12 juillet 2007. À la suite de ça, la ministre dispose de 60 jours pour rendre le rapport public. Donc, le rapport serait rendu public au plus tard le 12 septembre 2007.

3260 Et je rappelle aussi que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. C'est le Conseil des ministres qui prend les décisions sur le projet et le Conseil des ministres est libre de suivre ou de ne pas suivre ce que le BAPE dit également.

3265 Notre mandat consiste bien entendu à éclairer le plus possible le décideur et enfin je mentionne aussi que le ministère de l'Environnement donc avait une représentante, Madame Audet est ici ce soir. Le ministère, lui aussi, du Développement durable fait sa propre analyse et bien entendu les gens suivent les travaux ici et tiennent compte de ce que les gens disent mais ils font aussi une analyse de leur côté.

3270 Et finalement, comme je l'ai mentionné, la ministre de l'Environnement va faire une recommandation au Conseil des ministres en rapport avec le projet. Cette recommandation pourrait être favorable, défavorable et pourrait être conditionnelle. Donc le Conseil des ministres a une marge de manœuvre pour décider du sort du projet.

3275 Enfin, à mon nom personnel et au nom de la commission et de l'équipe de la commission, nous vous remercions, je remercie tous les participants ici qui ont participé à Saint-Hyacinthe ainsi qu'à Beloeil aux travaux de la commission, et ça comprend aussi les gens qui sont venus en première partie.

3280 Alors, je vous remercie chaleureusement de votre participation et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3285 Bonsoir.

AJOURNEMENT

3290

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3295

ET J'AI SIGNÉ :

YOLANDE TEASDALE, s.o.